



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

14, rue Saint-Dominique

75 700 PARIS SP 07

Adresse géographique :

27, boulevard de Stalingrad

92 240 Malakoff

Tél : 01 46 73 78 74

Fax : 01 46 73 77 18

contact.csm@defense.gouv.fr

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

2011

Rapport d'évaluation de la réserve militaire



Le rapport 2011 de la réserve militaire apporte à tous ceux qui s'intéressent à ce domaine le bilan d'une année d'activité de la réserve militaire. Un bilan chiffré tout d'abord, avec ses 57 200 réservistes opérationnels et ses 2660 réservistes citoyens, les 1,3 millions de jours d'activité ou les 74 M€ (ministère de la Défense) de son budget.

Mais également une analyse approfondie de ce que sont les hommes et les femmes de la réserve militaire, à travers leur origine géographique, leur expérience sous les drapeaux, leur âge et leur activité professionnelle.

Ce que traduisent ces chiffres, ces données et ces graphes, c'est avant tout la formidable richesse humaine et le sens du service qui font vivre notre réserve.

Quelles que soient les orientations du futur Livre blanc et les formats qui les traduiront, il sera fait appel à cette soif d'engagement et de citoyenneté. Et cela en répondant à deux enjeux majeurs, qu'avait tenu à souligner le Président de la République, dans son discours du 11 mars dernier.

Le premier, l'enjeu opérationnel, est celui d'une contribution essentielle aux activités des forces armées. Il n'est pas rempli par une simple addition de jours d'activités, car il suppose une formation des réservistes qui aille de pair avec une fidélisation permettant cet investissement.

Les conditions de cette fidélisation sont nombreuses (intérêt du poste, proximité géographique, visibilité et stabilité de la période de service) mais elles relèvent avant tout de la visibilité. Si nous savons décrire notre besoin et nous y tenir, nous saurons garder sous l'uniforme des personnels motivés et qualifiés.

Le second, l'enjeu sociétal, est celui du développement de l'esprit de défense et de la dynamisation du lien Armées-Nation. Il nécessite d'ouvrir le recrutement à l'ensemble de la société et d'éviter l'écueil qui consisterait, au motif de la qualification des personnels, à décourager les bonnes volontés.

La réserve doit attirer au sein des forces armées des citoyens qui peuvent ainsi, sans faire de la carrière des armes leur seule profession, témoigner de leur attachement au service du pays et à sa défense. En élargissant les origines de recrutement, il s'agit avant tout d'ouvrir les esprits sur une armée qui est et doit être perçue comme l'un des creusets de notre vivre-ensemble.

Ces objectifs, qu'il faudra décliner dans le prochain Livre blanc, guideront mon action en faveur des réserves. Je sais que je peux compter sur l'ensemble des réservistes pour les partager et m'aider à les porter.

M. Lebrun

Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

2011

Rapport d'évaluation de la réserve militaire

SYNTHESE RAPPORT D'EVALUATION

EVENEMENTS : UNE RESERVE PLUS VISIBLE

- Journée nationale du réserviste (JNR) 2011 : **185 manifestations dans 75 départements** organisée autour du thème "**Les jeunes et l'esprit de défense**"
- Une fréquentation élevée du site www.defense.gouv.fr/reserves : **une moyenne mensuelle de 15 211 visites.**

EFFECTIFS DE LA RESERVE CITOYENNE EN AUGMENTATION

La **réserve citoyenne** est composée de **2 660 collaborateurs occasionnels du service public** issus du civil à **82,5 %** (dont **37,5 %** anciens du service national) et comportant **17,5 %** d'anciens militaires (*). Cette composante de la réserve se stabilise en termes de féminisation avec un taux de **16,05 %**.

20 associations sont partenaires de la réserve citoyenne.

(* Données détaillées armée de terre non communiquées)

ORIGINE DES RESERVISTES EN EVOLUTION

L'année 2011 marque une augmentation significative de la proportion des réservistes issus de l'armée d'active **37,71 %** (**52,09 %** pour le ministère de la défense seul).

35,21 % des réservistes sous ESR sont issus directement de la société civile, la part des anciens du contingent poursuit sa décroissance naturelle à **27,08 %** (dont **5,29 %** issus du volontariat dans les armées).

Diminution des effectifs compensée par une activité en progression

Contrainte budgétaire forte avec réduction des sommes allouées en cours d'année

(- 4 M€ sur 78 M€ de la LFI 2011)



PARTENARIAT ELARGI AVEC LES ENTREPRISES

- **39** correspondants régionaux entreprises-défense (CRED).
- **338** conventions de soutien à la politique de la réserve militaire actives.
- **5** conventions (RESOPS) d'admission de réservistes opérationnels à servir auprès d'entreprises qui participent au soutien des armées ou accompagnent des opérations d'exportation relevant du domaine de la défense.

UNE RESERVE OPERATIONNELLE MOINS NOMBREUSE MAIS PLUS PRESENTE

L'objectif pour 2011 visait à disposer de 64.360 réservistes opérationnels pour une durée moyenne d'activité de 22 jours par an. Il a été satisfait à **88,85 %** (**57 187 réservistes opérationnels**) pour une durée moyenne de **22,85 jours** d'activité (**22,78 jours** hors gendarmerie). La **réserve opérationnelle** reste féminisée (**18 %**) et bien distribuée par catégories de grade. En 2011, le **volume total des activités** s'élève à **1 306 635** journées et l'essentiel de l'activité (**77,15 %**) a été consacré au renfort d'unités ou d'états-majors. En 2011, le **taux d'activité en opération extérieure (OPEX)** est à **2,42 %** et **4,65 %** pour les seules armées. Le recrutement des volontaires issus de la société civile est en légère baisse à **62.29 %** (66.24 % fin 2010).

Sommaire

Rapport d'évaluation de l'état de Réserve Militaire

CHAPITRE01	ETAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2011	7
1.	EMPLOI	8
1.1.	La réserve opérationnelle.....	8
1.2.	La réserve citoyenne	10
2.	LES ACTIONS CIVILO-MILITAIRES (ACM).....	11
3.	RESSOURCES HUMAINES.....	12
3.1.	La réserve opérationnelle.....	12
3.1.1.	Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle (Annexes 1 et 2).....	12
3.1.2.	La montée en puissance des volontaires sous ESR (Annexes 3 à 5)	12
3.1.2.1.	Situation générale	12
3.1.2.2.	La situation par catégorie de personnel	13
3.1.2.3.	La répartition par origine, armée et formations rattachées (annexe 6 – détail par service)	14
3.1.3.	La formation militaire initiale des réservistes.....	15
3.1.4.	La répartition de la réserve opérationnelle.....	16
3.1.4.1.	Les données socio-professionnelles pour la réserve opérationnelle.....	16
3.1.4.2.	Cartographie de la réserve opérationnelle	16
3.2.	La réserve citoyenne	18
3.2.1.	La structure de la réserve citoyenne en 2011 (Annexe 7).....	18
3.2.2.	L'âge des réservistes citoyens.....	19
3.2.3.	Les données socio-professionnelles pour la réserve citoyenne.....	19
3.2.4.	Cartographie de la réserve citoyenne	20
3.2.5.	La qualité de "partenaire de la Réserve Citoyenne"	20
4.	ANALYSE BUDGETAIRE (MINISTERE DE LA DEFENSE).....	21
4.1.	Evolution	21
4.2.	Conséquences.....	21

5.	LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES	22
5.1.	Les associations de réservistes.....	22
5.2.	La Confédération Interalliées des officiers de réserve (CIOR)	23
5.2.1.	<i>Présentation de la CIOR</i>	23
5.2.2.	<i>La PFC « Présidence française de la CIOR »</i>	23
CHAPITRE :02 L'EVOLUTION DE LA RESERVE MILITAIRE.....		24
1.	REFORME DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES.....	24
2.	LA PROTECTION SOCIALE DU RESERVISTE.....	24
2.1.	Le réserviste victime d'un accident en service.....	24
2.1.1.	<i>Données statistiques</i>	24
2.1.2.	<i>Le dispositif de protection du réserviste : prise en charge des bénéficiaires</i>	25
3.	LA COMMUNICATION.....	25
3.1.	Communication	25
3.2.	La Journée Nationale du Réserviste (JNR).....	26
3.2.1.	<i>Objectifs</i>	26
3.2.2.	<i>Déroulement</i>	27
3.2.3.	<i>Manifestations majeures</i>	27
3.2.4.	<i>Communications</i>	27
4.	LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES.....	28
4.1.	L'organisation du partenariat.....	28
4.2.	Le dispositif légal et conventionnel du partenariat.....	28
4.3.	Résultats.....	29
5.	LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	30



CHAPITRE 03 CONCLUSION.....31



CHAPITRE 04 ANNEXES32

Chapitre **01** Etat de la réserve militaire en 2011



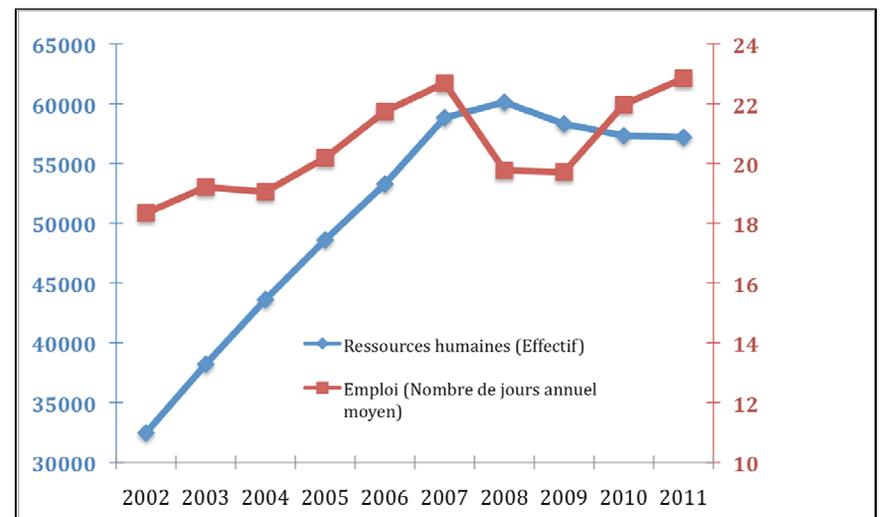
"Avec la réforme des armées, l'optimisation des moyens devenait une obligation absolue. La réserve opérationnelle apparaît alors comme une contrepartie à cette optimisation de par son professionnalisme et sa mobilisation immédiate possible. La réserve est devenue l'élément de réaction lors d'une action, prévue ou non, des forces armées, afin de se substituer aux forces d'actives projetées. (...) Le premier axe qui se dégage en matière d'emploi est une réserve tournée vers l'intervention en cas de crise sur le territoire national."¹

¹ Extrait du discours du ministre de la Défense lors de l'assemblée plénière de CSRM, le 11 janvier 2012.



La réserve opérationnelle (RO1) a pour mission de renforcer les unités d'active très sollicitées par la multiplication des crises ou événements exceptionnels, tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs. Cette composante de la réserve est constituée de volontaires, sélectionnés pour leurs compétences et leur disponibilité. Ils souscrivent un contrat, un **engagement à servir dans la réserve (ESR)** dont la durée varie selon leur disponibilité et les besoins de leur armée d'appartenance. Ils remplissent les mêmes missions que leurs camarades d'active et bénéficient, durant leur période d'activité du même statut.

Pour 2011, **57 187 réservistes opérationnels sous ESR** exercent une durée d'activité de **22,85** jours en moyenne.





La réserve opérationnelle (RO2) est constituée par les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité. En effet, si les besoins opérationnels l'exigeaient, la réserve opérationnelle (RO1) pourrait être renforcée par **105 616 anciens militaires**² soumis à l'obligation de disponibilité. Cette obligation contraints les anciens militaires à répondre aux ordres d'appel individuels ou collectifs de l'autorité militaire, dans la limite de cinq ans à compter de la fin de leur lien au service.

La réserve citoyenne (RC) contribue à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, en favorisant la connaissance de l'outil de défense, et en suscitant la reconnaissance qui fonde sa légitimité. Cette composante de la réserve est constituée de réservistes qui ont le statut de « collaborateurs occasionnels du service public ». Ce dernier aspect est amené à se renforcer par le développement du concept de résilience de la population face à un évènement majeur. Pour 2011, **2 660 bénévoles du service public** composent la réserve citoyenne.

² Donnée théorique car une partie des disponibles de la RO2 sont aussi des réservistes de la RO1 (sous ESR).

1. Emploi

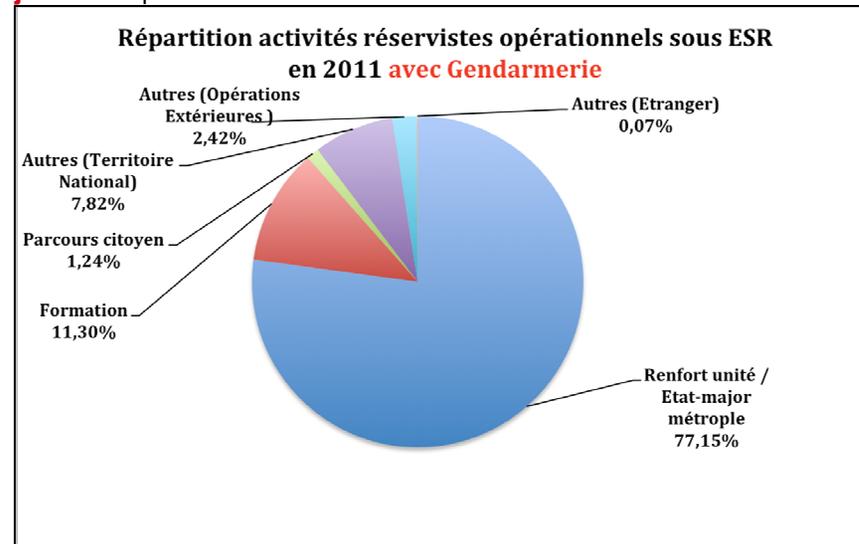
1.1. La réserve opérationnelle

En 2011, le volume total des activités de la réserve opérationnelle s'élève à **1 306 635** journées, en **augmentation de 3,75 %** par rapport à l'année 2010 (1.259 370 journées en 2010).

L'essentiel de l'activité (**77,15 %**) a été consacré à l'emploi des réservistes en renfort des unités ou en état-major.

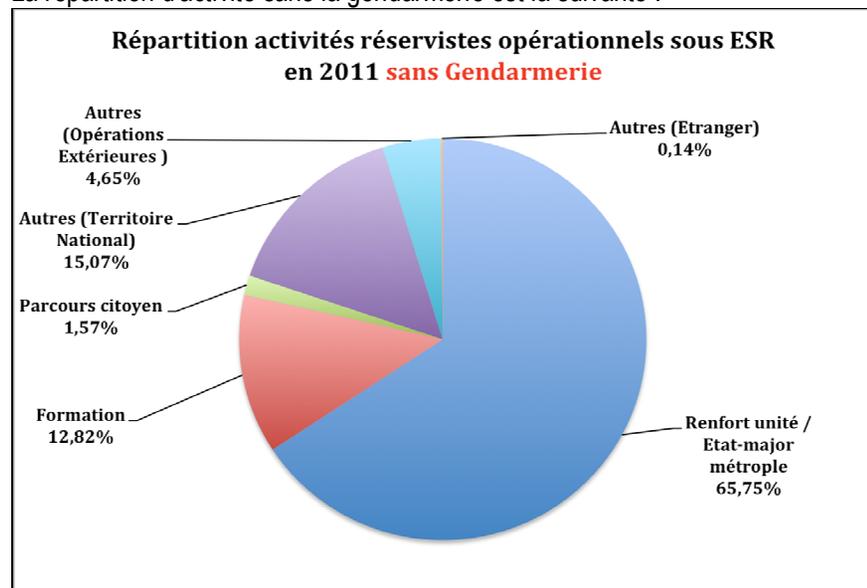
La durée d'activité moyenne annuelle par réserviste (**22,85 jours**) dépasse l'objectif fixé (22 jours) en augmentation de 4 % par rapport à 2010 (21,97 jours).

La participation aux opérations extérieures (OPEX) (**2,42 %**) est en légère diminution par rapport à 2010 (2,73%). Cette diminution est contrastée lorsque le périmètre retenu ne concerne que les armées et formations rattachées où le taux de participation en OPEX reste stable à **4,65 %** pour 2011 (4,51 % fin 2010). En effet, aucun réserviste de la gendarmerie n'a participé à une OPEX en 2011. Pour 2011, **411 personnels en OPEX** ont réalisés **31 566 jours** en opérations.



Lecture : La participation en opérations extérieures représente 2,42 % du volume de l'activité des réservistes opérationnelles (avec gendarmerie)

La répartition d'activité sans la gendarmerie est la suivante :



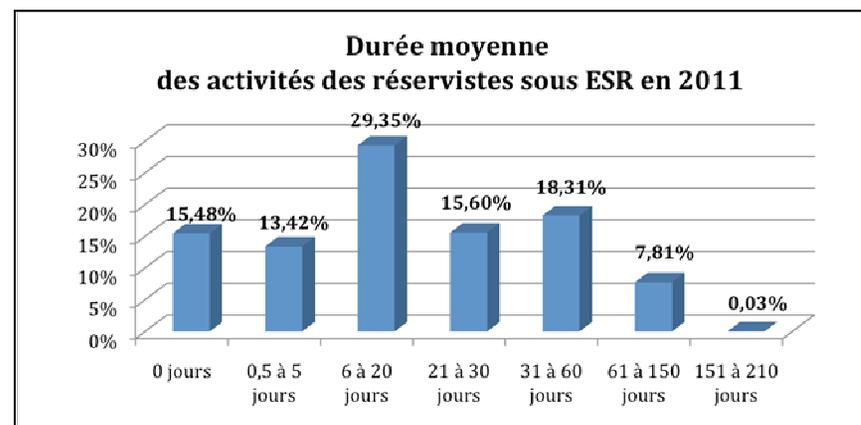
Lecture : La participation en opérations extérieures représente 4,65 % du volume de l'activité des réservistes opérationnelles (sans gendarmerie)

Le volume de **147 650 jours (11,30 %)**, consacré au titre des formations (FMIR, PMIPDN) est à séparer en deux : **83 %** reçoivent une formation, **17 %** en dispensent une.

La répartition de l'activité par armées et organismes rattachés par rapport aux prévisions 2011 est décrite dans le tableau ci-dessous.

Armées	Cible 2011 (jours)	Réalisés (jours)	%		Moyenne annuelle
Terre	371 812	369 135	99,28%	😊	23,06
Marine	133 100	129 475	97,28%	😊	23,46
Air	122 850	108 530	88,34%	😐	22,91
Gendarmerie	618 750	628 418	101,56%	😊	22,93
SSA	76 000	67 791	89,20%	😐	20,38
SEA	3 000	1 946	64,87%	😞	25,27
DGA	4 048	1 340	33,10%	😞	12,07
TOTAL	1 329 560	1 306 635	98,28%	😊	22,85

44,95 % de l'activité des réservistes sous ESR se situe entre 6 et 30 jours. **26,15 %** de cette activité se déroule entre 31 et 150 jours. L'année marque une **augmentation significative de l'activité au-delà de 30 jours** (7 pts de plus comparativement à 2010). Enfin, et cela est une des conséquences de la souplesse qu'offre un ESR tant au réserviste lui-même qu'à son employeur militaire, près de **15,48 %** des contrats signés n'ont donné lieu à aucune activité. En effet, aux restrictions budgétaires qui ont contraint certaines armées ou services à suspendre en cours d'année les activités initialement prévues, s'ajoutent des personnels qui n'ont pas répondu aux convocations, des radiations par limite d'âge en début d'année, des recrues de fin d'année qui n'ont pu être convoquées avant son terme et enfin des obligations professionnelles qui n'ont pas permis d'honorer les ESR.



Lecture : 29,35% des réservistes ont effectués entre 6 et 20 jours inclus d'activité.

1.2. La réserve citoyenne

Le réserviste citoyen est un civil qui soutient une armée et la Défense, il ne remplit pas de fonction opérationnelle. Les activités qui se rattachent à la réserve citoyenne peuvent s'inscrire dans une démarche interarmées ou dans le cadre d'un projet particulier propre à une armée ou formation rattachée, à un état-major ou à une unité.

Les réservistes citoyens peuvent manifester leur soutien aux armées de différentes manières, notamment par les types d'activités suivants :

- sensibilisation et information des décideurs civils sur les questions de défense ;
- contribution au partenariat avec l'entreprise ;
- délivrance d'une expertise au profit d'une unité ou d'un état-major ;
- participation aux cérémonies liées au devoir de mémoire ;
- contribution à la communication sur la réserve militaire et les armées ;
- actions de formation, en particulier au profit de la jeunesse ;
- recueil de l'information ouverte ;
- participation au recrutement et aide à la reconversion de militaires.

Deux expérimentations ont été lancées en septembre 2011 sur des activités qui pourraient éventuellement être confiées aux réservistes citoyens : la contribution à la résilience de la population et le rayonnement de la défense à l'étranger. Les conclusions en seront tirées fin 2012.

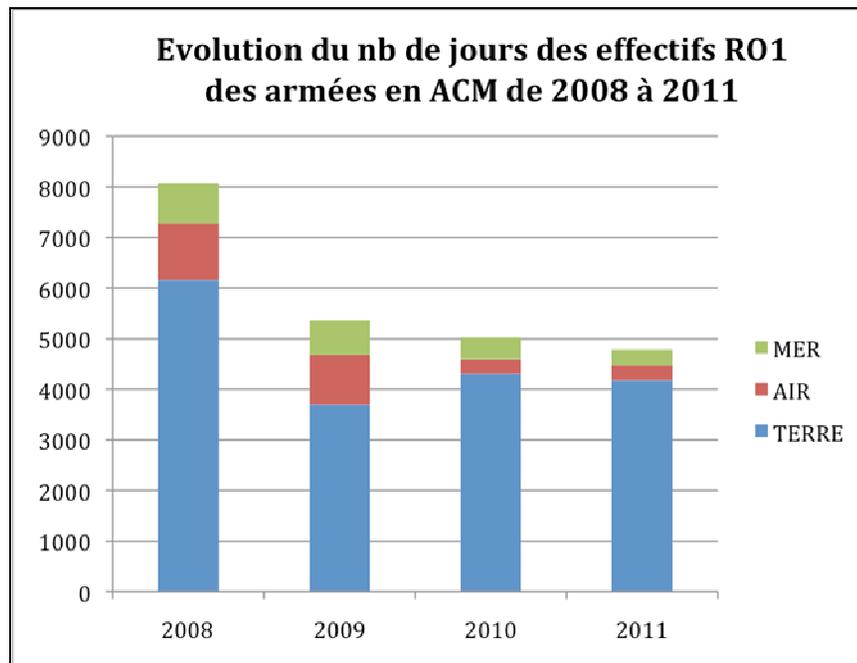
Une directive ministérielle précisant les enjeux, les types d'activités et l'organisation de la réserve citoyenne a été initiée en septembre 2011. Elle devrait être diffusée en 2012.

L'organisation des activités de la réserve citoyenne est à la charge des armées, des formations rattachées, de la DGA et de la Gendarmerie nationale qui sont directement en charge du recrutement de ces réservistes.



2. Les actions civilo-militaires (ACM)

Dans le cadre de leur ESR, certains **réservistes opérationnels (RO1)** servent au profit des **actions civilo-militaires (ACM)**. Lors d'une opération ou d'une crise grave, les ACM ont pour vocation de prendre en compte des questions relatives à l'environnement du théâtre d'intervention et en particulier les populations et leurs conditions de vie. Militaires de tous grades (officiers, sous-officiers et militaires du rang), ils appartiennent aux armées (terre, air, mer), aux directions et services ou à la gendarmerie nationale.



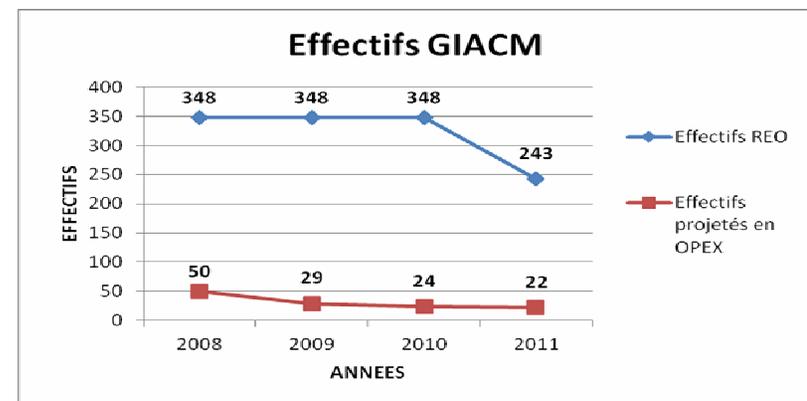
Les réservistes servant dans le cadre des ACM sont soit des généralistes, soit des spécialistes. En fonction des besoins et de leurs compétences, ils sont amenés à renforcer la base arrière d'une unité ou à être projetés sur les

théâtres extérieurs (Afghanistan, Tchad, Liban, Haïti,...) en cas de crise ou de catastrophe naturelle où ils apportent leur expertise.

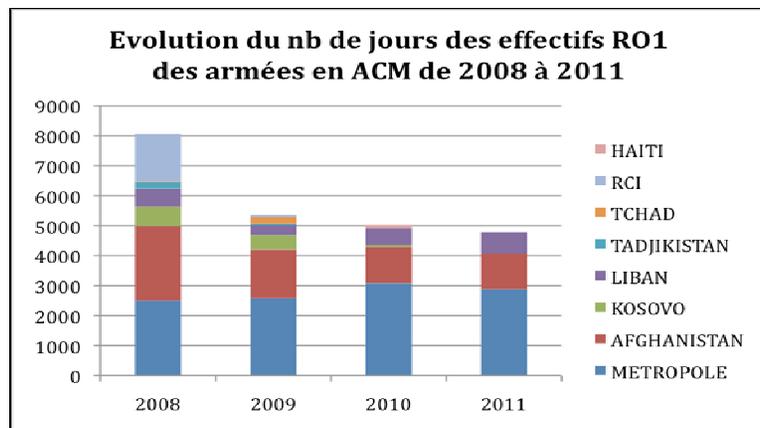
Les réservistes constituent la majeure partie des effectifs du Groupement Interarmées des Actions Civilo-Militaires (GIACM) basé à Lyon.



Leur effectif a diminué de 30 % en 2011. Il s'élève à **243** (348 depuis 2008). Cette diminution procède d'un ajustement du référentiel des effectifs en organisation (REO) de l'unité au regard des postes réellement honorés. Les effectifs projetés en OPEX ont subi également une décroissance régulière pour s'établir à **22** en 2011.



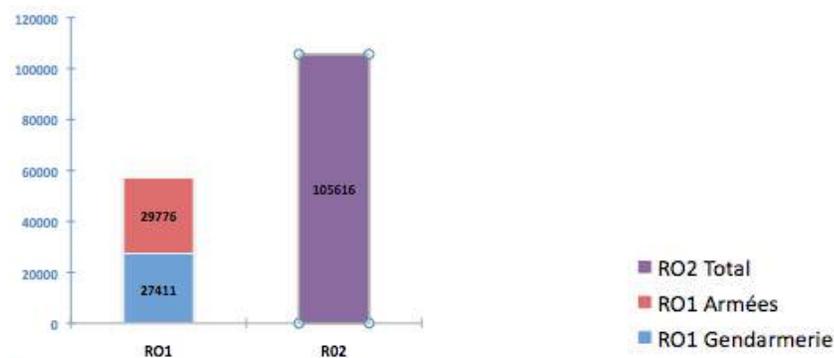
Le nombre de jours de déploiement des réservistes opérationnels (R01) pour 2011 en ACM se répartit essentiellement sur les théâtres en Afghanistan (1 191 jours) et au Liban (709 jours). Sur la ligne métropole (2 882 jours pour 2011) figurent toutes les activités suivantes : préparation OPEX , permissions OPEX, renforts socle, exercices stages et formations (FIOR, ESORSEM, ...). A noter qu'il n'y a eu aucune projection de réserviste GIACM en Lybie.



3. Ressources humaines

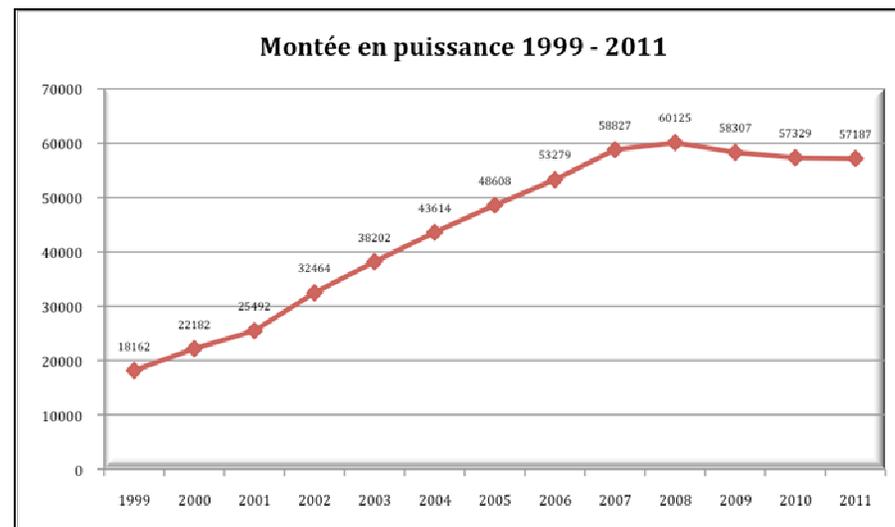
3.1. La réserve opérationnelle

3.1.1. Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle (Annexes 1 et 2)



3.1.2. La montée en puissance des volontaires sous ESR (Annexes 3 à 5)

3.1.2.1. Situation générale

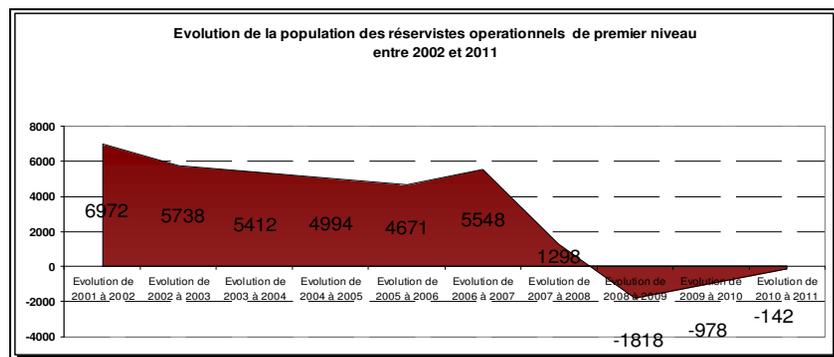


Lecture : 57 187 réservistes sous ESR en 2011

L'objectif de montée en puissance des volontaires fixé pour 2011 était de **64 360** réservistes opérationnels. Cet objectif a été satisfait à **88,85 %**. On constate néanmoins une diminution annuelle nette de **142 volontaires** par rapport à 2010. La restructuration des armées, les impératifs professionnels et familiaux, les insatisfactions liées à l'administration et à l'emploi sont les principaux facteurs expliquant cette baisse.

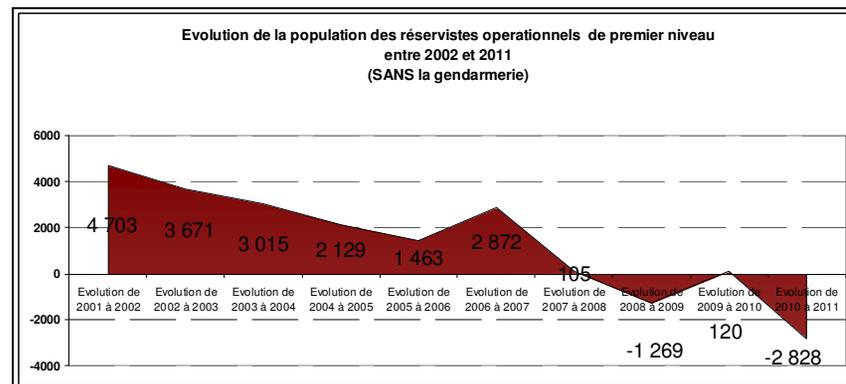
ESR réalisés en 2011			
	CIBLE 2011	REALISEES	% réalisés / cibles
TERRE	20 300	16 006	78,85%
MARINE	6 050	5 519	91,22%
AIR	5 850	4 737	80,97%
GENDARMERIE	27 940	27 411	98,11%
SANTE	3 800	3 326	87,53%
ESSENCES	120	77	64,17%
DGA	300	111	37,00%
TOTAL	64 360	57 187	88,85%

A noter le turn over très élevé, malgré une stabilisation des effectifs, 10 014 nouveaux contrats ESR ont été signés en 2011. Ce chiffre était de 10 814 nouveaux contrats ESR en 2010.



Lecture : -142 réservistes sous ESR en 2011 comparativement en 2010

La balance pour l'ensemble des armées avec ou sans gendarmerie montre une situation contrastée. En effet, pour les armées et services associés le déficit est bien plus significatif puisqu'il se traduit par **2 828** départs pour 2011. Pour l'année 2011 la **gendarmerie** est parvenu à limiter le déficit (- **0,7 %** d'ESR) en revanche **les armées** ont enregistré un déficit de **- 11,21 %** (à l'opposé de la tendance observée sur 2010).



Montée en puissance 2003 - 2011								
Employeur	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Terre	15 439	16 485	17 002	18 249	18 348	17 225	16 987	16 006
Air	4 369	4 823	5 260	5 824	5 362	5 259	5 045	4 737
Marine	5 162	5 493	5 660	6 199	6 372	6 012	6 477	5 519
SSA	2 125	2 401	2 707	3 216	3 500	3 780	3 869	3 326
SEA	89	83	97	97	90	91	78	77
DGA	0	28	50	63	81	117	148	111
Gendarmerie	16 430	19 295	22 503	25 179	26 372	25 823	24 725	27 411
TOTAL	43 614	48 608	53 279	58 827	60 125	58 307	57 329	57 187

Des travaux seront menés en 2012 pour mieux cerner les motivations de cessation d'activité des réservistes opérationnels.

3.1.2.2. La situation par catégorie de personnel

En 2011, la baisse constatée pour l'ensemble des personnels sous ESR est ventilée de la façon suivante :

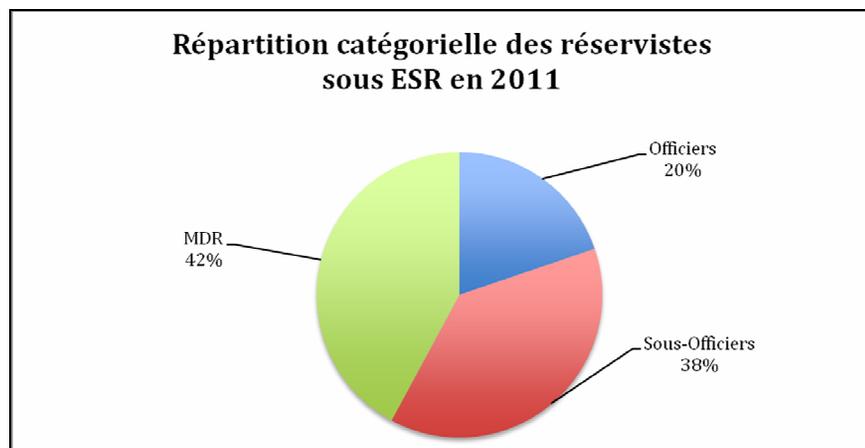
Officiers	:	- 918
Sous-officiers	:	+ 523
Militaires du rang	:	+ 253

Avec **11 308** officiers l'objectif assigné pour cette catégorie de personnel est satisfait à **87,51 %**.

Le volume des sous-officiers atteint un total de **21 802** réservistes pour un taux de présence de **89,99 %**.

Avec **24 077** militaires du rang, la cible fixée pour 2011 est atteinte à **88,49 %**.

Les données 2011 illustrent le repyramidage des catégories de personnel (baisse de la catégorie des officiers et augmentation de la catégorie des sous-officiers).



Lecture : 42% des réservistes sous ESR sont des militaires du rang

Désormais :

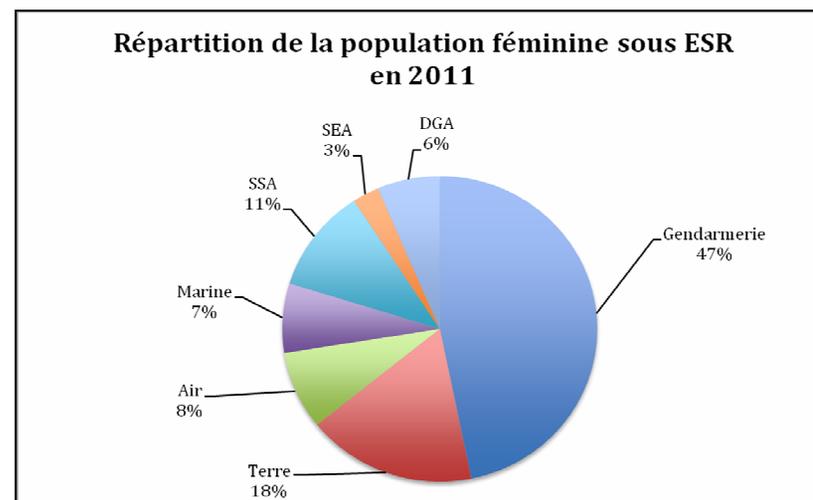
- les **officiers** représentent **19,77 %** des réservistes opérationnels volontaires (21,33 % en 2010) ;
- les **sous-officiers** **38,12 %** de cette population (37,12 % en 2010) ;
- les **militaires du rang** représentent **42,10 %** de la population totale (41,56 % en 2010).



Lecture : 18% des réservistes sous ESR sont des femmes

Enfin, le taux de féménisation global se maintient à **18 %**.

On note une légère augmentation du taux de féménisation dans la gendarmerie comparativement à 2010 (+ 6 %).

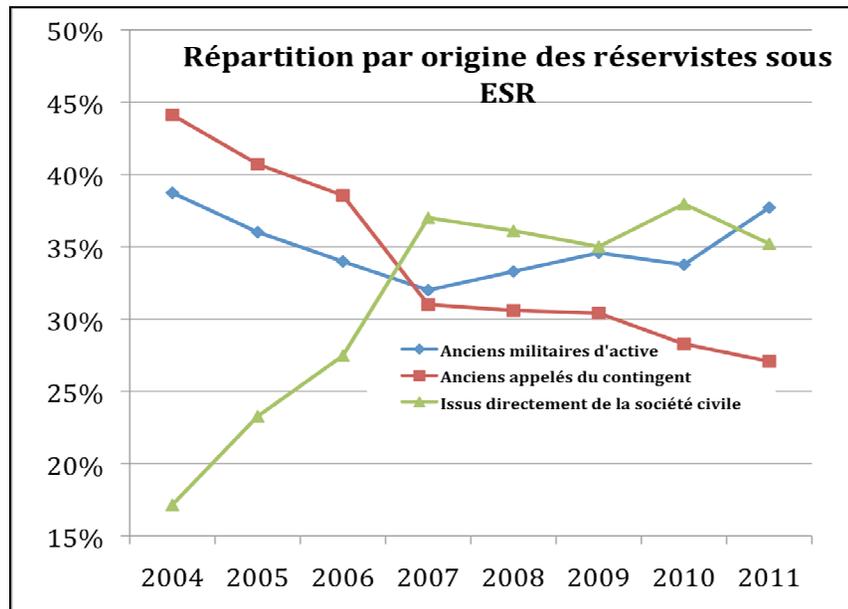


Lecture : 47% des femmes sous ESR appartiennent à la gendarmerie nationale

3.1.2.3. *La répartition par origine, armée et formations rattachées (annexe 6 – détail par service)*

Depuis 2008, la proportion des réservistes issus de l'armée d'active augmente avec une accélération significative en 2011 pour atteindre **37,71 %** (33,76 % en 2010) et **52,09 %** hors gendarmerie.

Les **62,29 %** de réservistes sous ESR issus de la société civile se répartissent comme suit : **27,08 %** anciens du contingent (dont **5,29 %** issus du volontariat dans les armées) et **35,21 %** directement de la société civile. La part des anciens appelés du contingent poursuit sa décroissance naturelle.



Lecture : En 2011, 37,71% des réservistes sous ESR sont d'anciens militaires d'active.

3.1.3. La formation militaire initiale des réservistes

Il n'existe pas de modèle standardisé d'organisation de la formation militaire initiale des réservistes au sein de la réserve ni dans leur contenu, ni dans leur durée. Chaque armée adapte le dispositif de formation à ses besoins spécifiques.

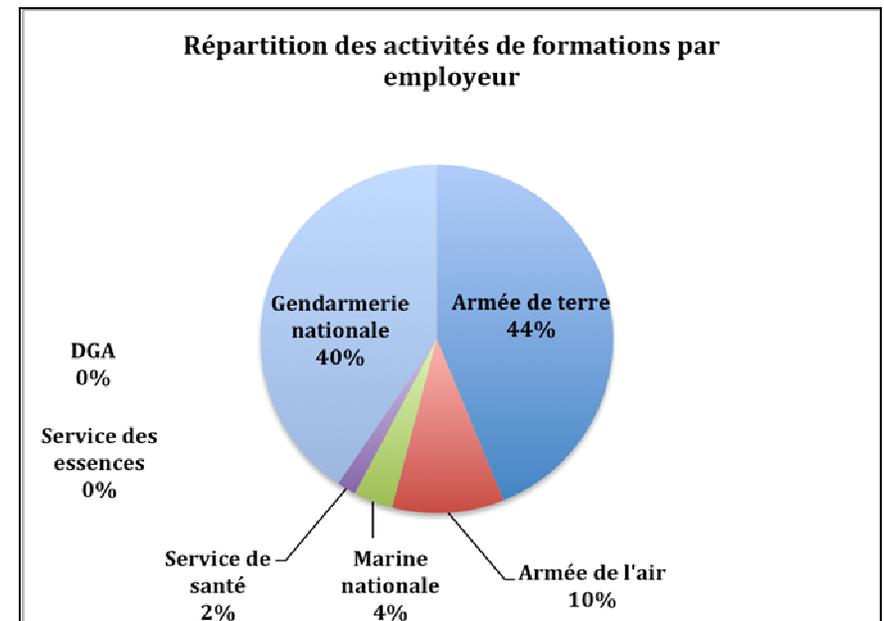
- L'armée de l'air offre aux jeunes volontaires issus de la société civile la possibilité d'intégrer la réserve par un premier contrat d'un an (FMIR), sans

distinction de niveau de recrutement, soit directement, soit à l'issue d'une période militaire d'initiation et de perfectionnement (cas de plus en plus fréquent). En fonction de leur âge, de leur situation professionnelle, de leur diplôme et de leur niveau de responsabilité exercé dans le monde civil, les jeunes réservistes suivent ensuite une formation complémentaire adaptée.

- La Gendarmerie nationale et la Marine font précéder le premier contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle d'une période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense (PMIPDN).

- L'armée de Terre, comme le Service de santé des armées, mettent en œuvre un système de formation réparti en séquences adaptées au niveau de responsabilités envisagées.

- Le Service des essences des armées et la Direction générale de l'armement ne proposent pas ce dispositif en raison de la spécialisation professionnelle élevée des réservistes dont le recrutement est quasi-exclusivement interne.



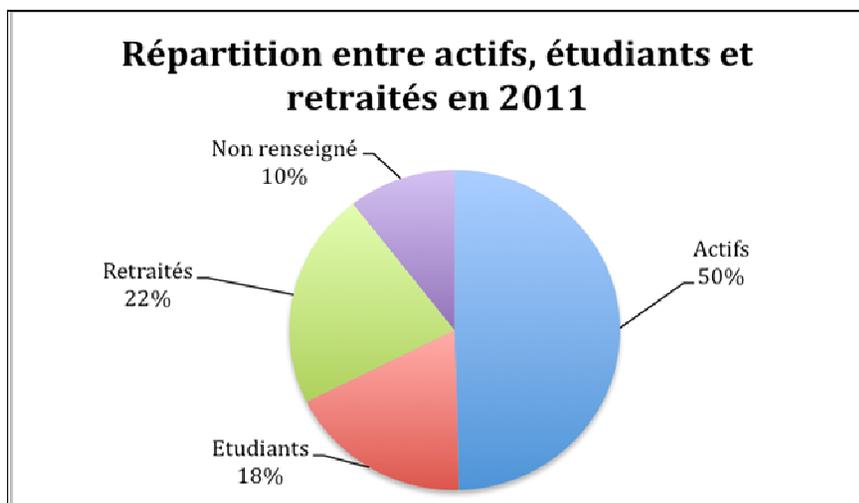
Lecture : en 2011, 10% de l'activité de formation a été réalisée par les réservistes opérationnels de l'armée de l'air

3.1.4. La répartition de la réserve opérationnelle

3.1.4.1. Les données socio-professionnelles pour la réserve opérationnelle

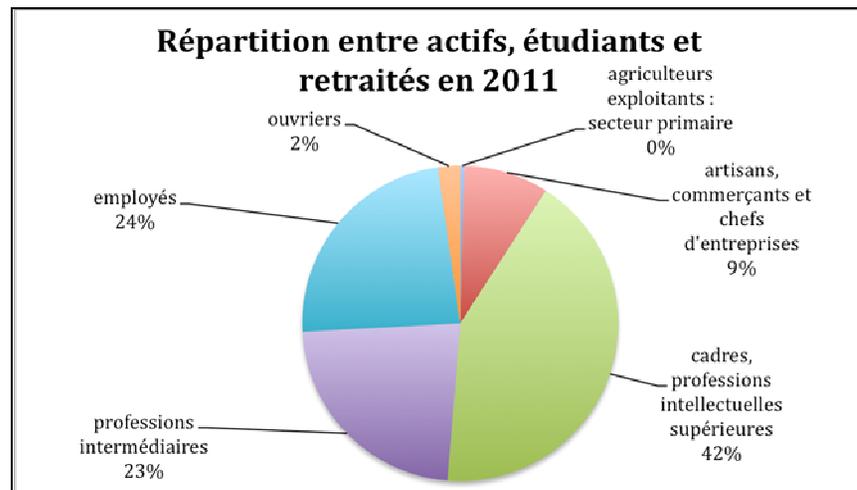
Les données ci-après ne s'appliquent qu'à un échantillon réduit puisqu'elles concernent uniquement l'armée de l'air, le service de santé des armées, la DGA et le service des essences des armées.

Près d'un réserviste sur deux (**49,58 %**) a une activité professionnelle et un peu moins d'un sur cinq (**18,03 %**) est étudiant.



Lecture : En 2011, 18 % des réservistes opérationnels de l'armée de l'air, du service de santé des armées et de la DGA sont des étudiants.

La répartition socio-professionnelle des réservistes concernant la catégorie des actifs est la suivante :



Lecture : En 2011, 24 % des réservistes opérationnels de l'armée de l'air, du service de santé des armées, du service des essences et de la DGA ayant une activité dans le civil sont des employés.

3.1.4.2. Cartographie de la réserve opérationnelle³

La répartition géographique des réservistes opérationnels sous ESR (RO1) montre une disparité entre les régions du centre du pays, à densité moindre et les extrémités de l'hexagone où la concentration est globalement plus élevée. Cependant, hormis le département du Cantal qui compte **95 RO1**, tous les départements comptent plus de **110 RO1** pour atteindre plus de **2 300** à Paris voire plus de **2 800** dans le Var.

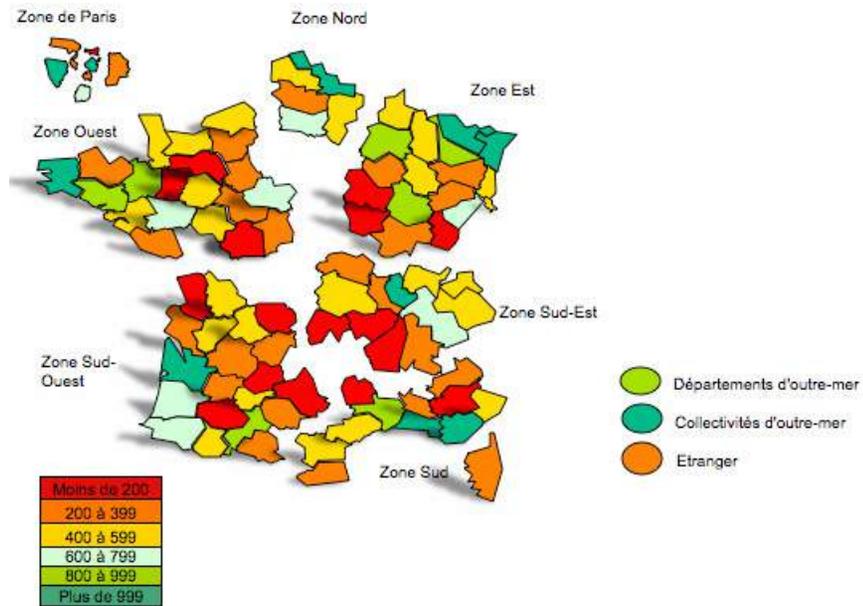
A noter la présence de près de **920 RO1** dans l'ensemble des départements d'outre-mer et près de **1 030** dans les collectivités d'outre-mer.

La page suivante présente une comparaison entre la répartition géographique des réservistes opérationnels (RO1) et la répartition géographique des militaires d'active.

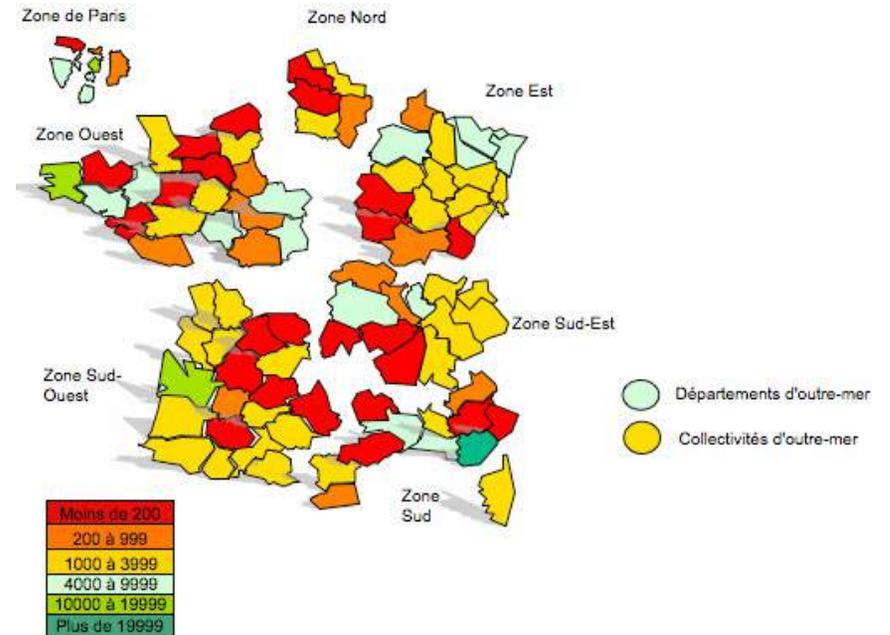
On constate globalement une correspondance dans la répartition des deux populations. Cette correspondance apparaît en particulier pour les hautes densités pour les régions sud-est, sud-ouest, ouest et est. En revanche, des densités moyennes à faibles apparaissent nettement dans le centre du pays et dans la région nord, reflet de zones de déserts militaires.

³ Ces chiffres comprennent les RO1 du ministère de la défense et de la gendarmerie.

Cartographie numérique des réservistes opérationnels (RO1)
 (Ministère de la défense et gendarmerie)



Cartographie numérique des militaires d'active
 (Ministère de la défense seul)

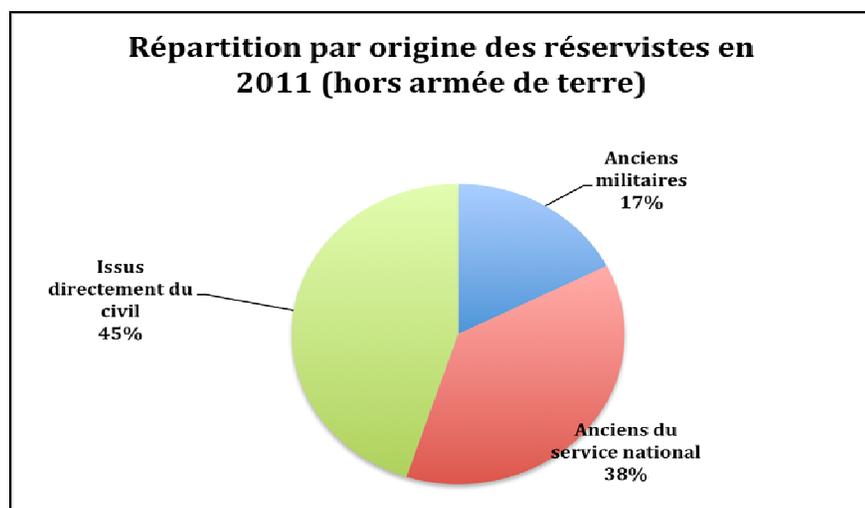


3.2. La réserve citoyenne

3.2.1. La structure de la réserve citoyenne en 2011 (Annexe 7)

Au 31 décembre 2011, le nombre de réservistes citoyens agréés est de **2 660**. Ce chiffre est en augmentation de **3,26 %** comparativement à 2010 (2 576).

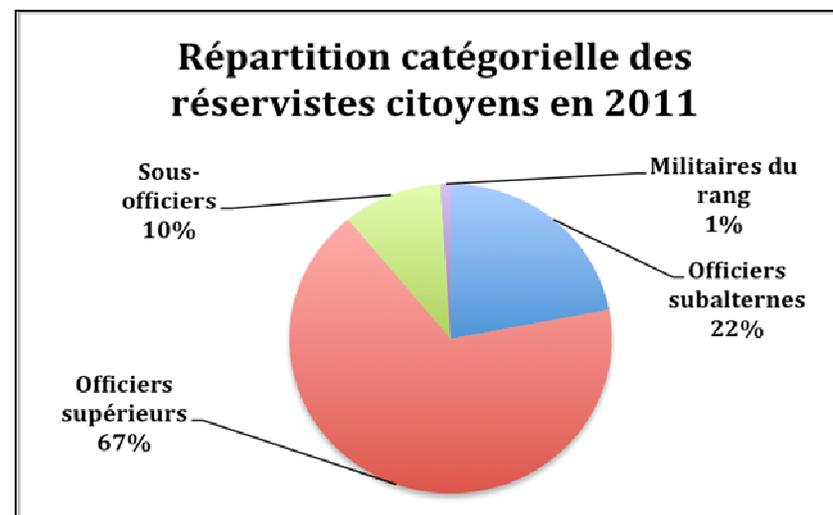
La proportion des réservistes citoyens issus directement de la société civile est de **82,5 %** (hors données armée de terre) : **44,97 %** issus directement du civil et **37,53 %** anciens du service national. Le périmètre variant chaque année, cette donnée est à prendre avec précaution. En effet, les armées connaissent parfois des difficultés à en communiquer le détail.



Lecture : 44,97 % des réservistes citoyens (hors armée de terre⁽⁴⁾) sont issus directement de la société civile

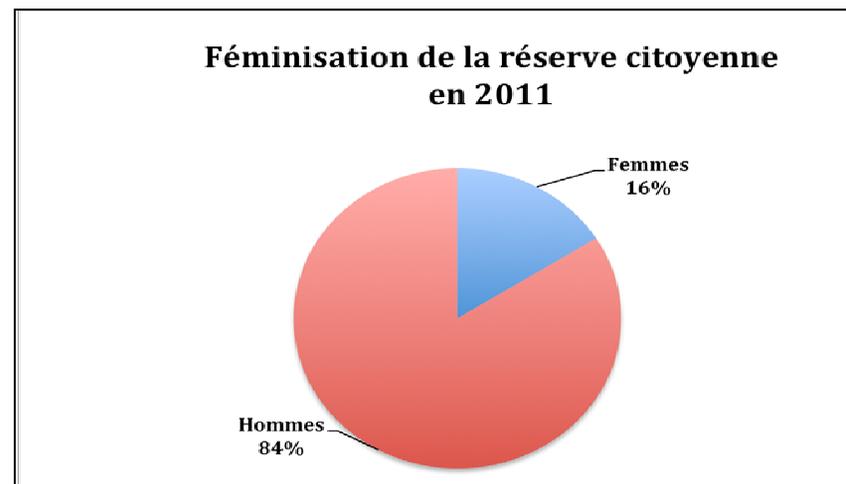
⁴ Données armées de terre non communiquées.

Les fonctions attribués aux réservistes citoyens correspondent en général à un travail d'officier d'où le pourcentage très élevé.



Lecture : 88,95 % des réservistes citoyens sont des officiers

Le taux de féminisation de la réserve citoyenne reste sensiblement stable à **16,05 %** (15,10 % en 2010).



Lecture : 16,05 % des réservistes citoyens sont des femmes

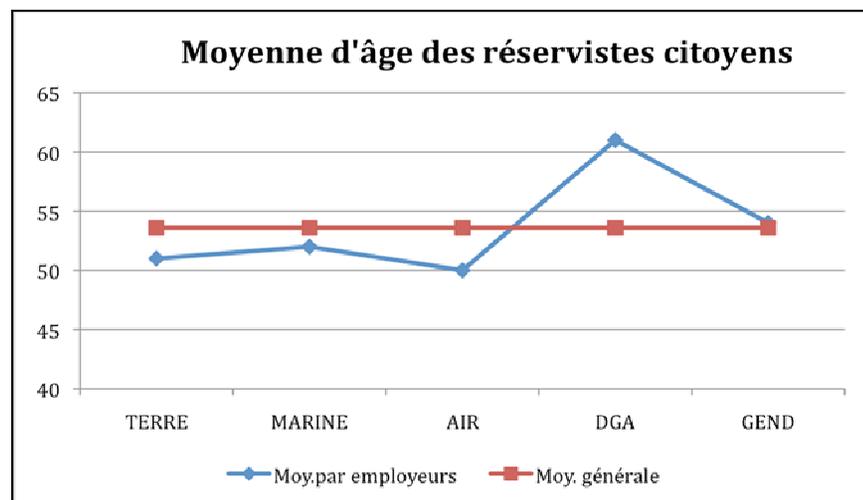
3.2.2. L'âge des réservistes citoyens

Une étude menée par l'inspecton générale des armées révèle que la plupart des réservistes citoyens sont âgés de plus de 50 ans. Les moyennes d'âge relevées par armées et par sexe, bien que légèrement différentes, en témoignent.

Ce constat permet de considérer que les réservistes citoyens manifestent, grâce à leur expérience, un solide sens des responsabilités et une maturité professionnelle certaine. En outre, ils ont en majorité connu l'expérience du service national.

Pour cette dernière raison, la démarche des générations plus jeunes ne sera cependant pas nécessairement la même que celle de leurs aînés lorsqu'elles atteindront leur tranche d'âge.

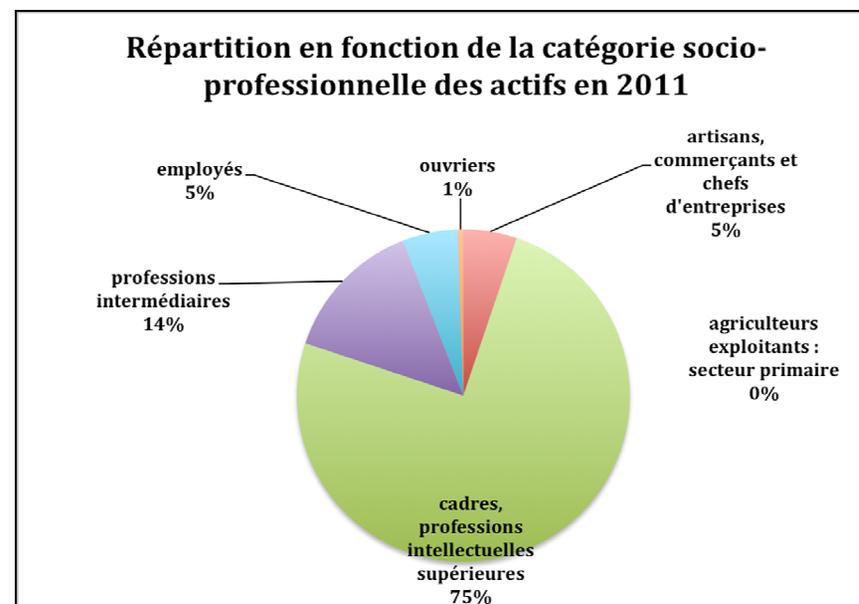
Pour éviter un affaissement voire une rupture du recrutement de réservistes citoyens, il convient de prospector, dès maintenant, parmi les jeunes générations. Les jeunes ayant suivi un parcours spécialisé dans les questions de défense (IHEDN jeunes ou masters spécialisés) constituent un vivier privilégié pour ce recrutement qui s'inscrit dans le développement de l'esprit de défense et du lien armées Nation.



Lecture : Moyenne d'âge des réservistes citoyens de l'armée de l'air est de 50 ans.

3.2.3. Les données socio-professionnelles pour la réserve citoyenne.

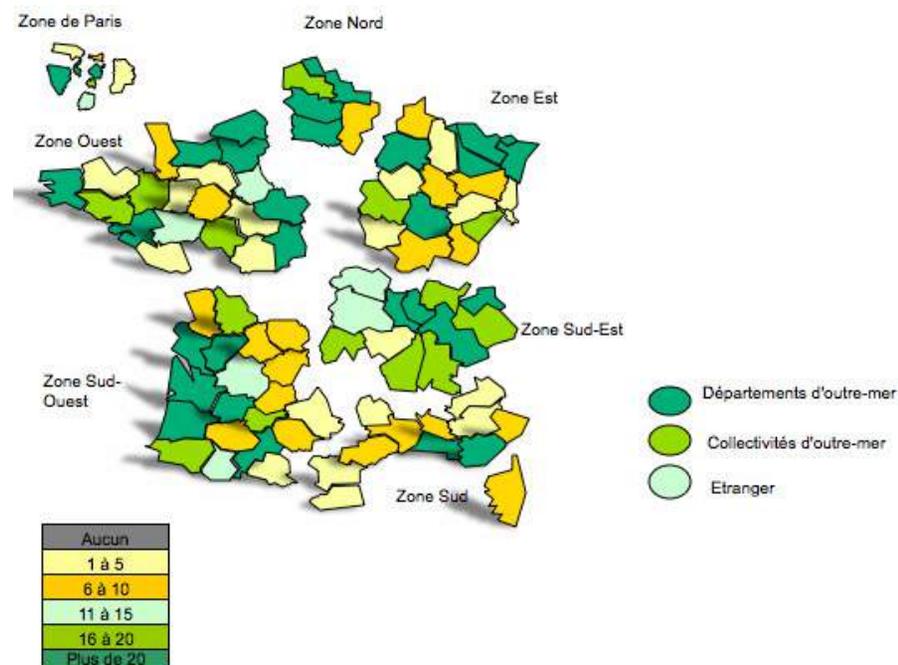
La part (hors gendarmerie nationale⁵) des réservistes citoyens actifs est de **75,40 %**. Les retraités et étudiants sont respectivement de **18,10 %** et **0,69 %**. Trois quart des réservistes citoyens ayant une activité professionnelle sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure.



⁵ Les données gendarmerie nationale n'ont pas été communiquées

3.2.4. Cartographie de la réserve citoyenne.

Une cartographie de la réserve citoyenne fait apparaître que tous les départements et les collectivités d'outre-mer possèdent **au moins 1 réserviste citoyen**. 22 départements regroupent entre 1 et 5 inclus réservistes citoyens alors que 30 affichent 21 ou plus. Deux départements seulement (Haut-Rhin et Haute-Saône) n'abritent qu'un seul réserviste citoyen. A contrario, Paris en regroupe 700, la Gironde 150 et le Rhône 93. Les collectivités outre-mer comptent 17 réservistes, les départements outre-mer 82 et 14 sont répartis à l'étranger.



3.2.5. La qualité de "partenaire de la Réserve Citoyenne".

Par l'article L4211-1 alinéa IV du code de la défense, les associations de réservistes, d'anciens militaires ou celles dont les activités contribuent à la promotion de la défense, peuvent se voir attribuer la qualité de « partenaire de la Réserve Citoyenne » en signant une charte d'adhésion aux principes et aux missions de la réserve citoyenne.

Ainsi, au 31 décembre 2011, **20 associations** s'étaient vues attribuer la qualité de « partenaire de la Réserve Citoyenne ».

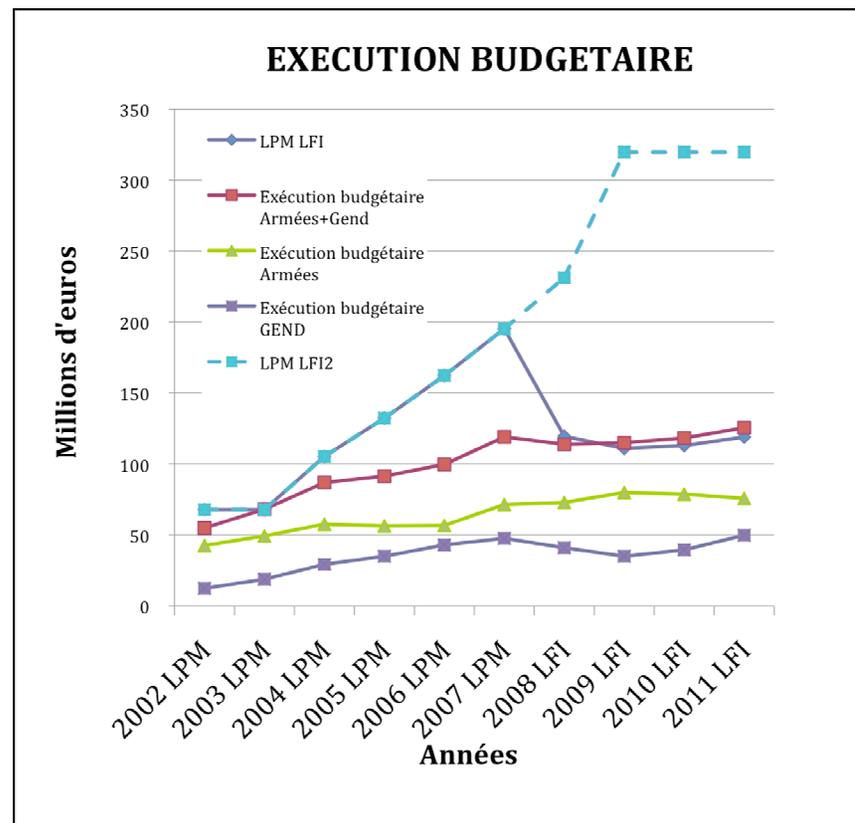
4. Analyse budgétaire (Ministère de la défense)

4.1. Evolution

La LPM 2003-2008 prévoyait une augmentation significative du budget alloué à la réserve militaire⁶ (de 68 à 319 Millions d'euros/an⁷) qui n'a jamais été appliquée (cf. graphe joint).

Depuis 2008, malgré le plan de montée en puissance de la réserve militaire prévoyant un effectif de **40 000 réservistes opérationnels** dans les armées, directions et services **en 2015**, les lois de finances initiales ont reconduit tous les ans des budgets annuels stables **entre 72 et 78 millions d'euros**. Ces LFI ont globalement été exécutées jusqu'en 2010.

L'exercice 2011 a été marqué par une réduction budgétaire de 4 millions d'euros (p/r aux 78 de la LFI) décidée en milieu d'année. Enfin, dans une lettre du Premier Ministre relative à ces réductions budgétaires sur le titre 2, les dépenses pour les réservistes du ministère (RCS) ont été plafonnées à 71,9 Millions d'euros⁸ pour 2012.



Source : DAF (échelle : en M€)

4.2. Conséquences

Ces réductions budgétaires, nécessaires en raison de la situation financière du titre 2 du ministère, ont eu un impact très négatif sur les réservistes opérationnels (la suppression d' 1 million d'euros entraîne celle de **10 000 jours de réserve** soit, à titre d'exemple, la réduction de 20 à 10 jours d'activité dans l'année pour 1 000 réservistes).

Après une période d'augmentation budgétaire continue depuis 2002 et des annonces récurrentes qu'ils seraient les bénéficiaires de la réduction des effectifs d'active, les réservistes constatent un décalage entre un discours

⁶ Ce budget n'intègre que la solde nette des réservistes (solde de base, primes, accessoires et indemnités)

⁷ Ces montants intégraient la gendarmerie nationale

⁸ Ces chiffres n'intègrent pas les dépenses de la gendarmerie nationale qui relèvent du ministère de l'intérieur

volontariste et un budget en régression. Le nombre de rupture de contrat a nettement augmenté en 2011 ainsi que le pourcentage d'anciens militaires.

Les intentions sont d'inverser cette tendance, raison pour laquelle le ministre de la Défense s'est engagé dans un premier temps à totalement respecter pour 2012 les engagements financiers pris pour la réserve militaire en début d'année⁹.

5. Les associations de réservistes

5.1. Les associations de réservistes

Les associations de réservistes sont des partenaires incontournables de la réserve militaire. A ce titre, elles contribuent à la cohésion de la population des réservistes et permettent de fédérer leurs attentes. Ces associations, grâce aux activités qu'elles organisent, contribuent également à une meilleure connaissance de la réserve militaire.

Associations	Armée de tutelle	Nb d'adhérents	Partenaire de la RC
UNOR	Interarmées	6 988	OUI
FNASOR	Interarmées	5 500	OUI
FOMSORR	Interarmées	N.C.	NON
FORR	Interarmées	N.C.	NON
ANRAT	Armée de terre	3 950	OUI
ACORAM	Marine nationale	3 826	OUI
ANORAA	Armée de l'air	4 396	OUI
ANORGEND	Gendarmerie nationale	1 316	OUI
GORSSA-UNMR	Service de santé des armées	1 300	OUI
RORSEM	Armée de terre	1 036	NON
ACOMAR	Marine nationale	3 000	OUI
ANSORGAGEND	Gendarmerie nationale	180	NON
ANSORAA	Armée de l'air	3 552	OUI
		N.C. : non communiqué	

Ce tableau présente les **treize** fédérations ou associations de réservistes qui sont représentées au sein du **Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRМ)** et participent pleinement à ses travaux (assemblée plénière, conseil restreint, groupes de travail, ...).

Par ailleurs, en raison de leur rôle essentiel (local et national) dans la préparation de la Journée Nationale du Réserviste (JNR), les associations de réservistes sont représentées au sein du comité de pilotage de cette journée.

⁹ Assemblée plénière du 11 janvier 2012



Outre un aspect national important, les associations de réservistes ont également un rôle international. Elles participent en effet activement à la Confédération Interalliées des officiers de réserve (CIOR).

5.2. La Confédération Interalliées des officiers de réserve (CIOR)

5.2.1. Présentation de la CIOR

En cohérence avec ses activités nationales, l'UNOR participe aux actions internationales dans le cadre de la CIOR.

Au centre des échanges entre les associations interarmées d'officiers de réserve qui la composent, la CIOR, créée en 1948, est reconnue tant par les ministères de la défense des 28 nations de l'Alliance atlantique, auxquels s'ajoutent une dizaine de pays partenaires, que par le Comité militaire de l'OTAN. Elle représente plus d'un million d'officiers de réserve.

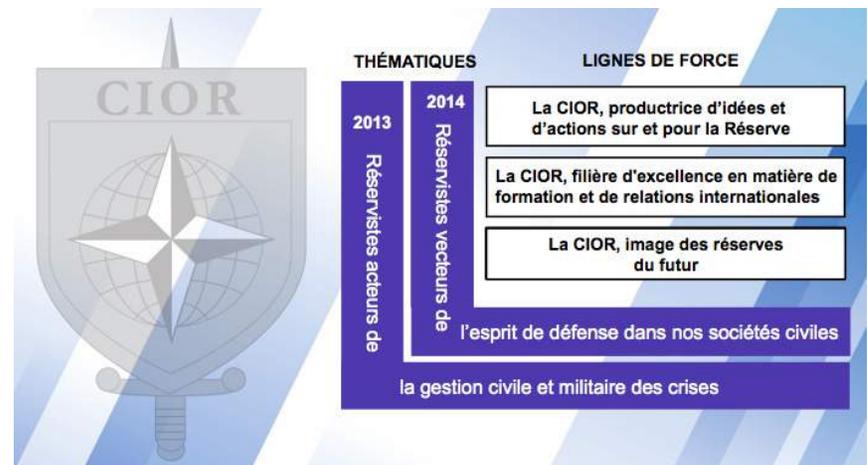
La CIOR a pour but de former les officiers de réserve au mode de travail en coopération internationale et en coalition. Certains événements phares comme son symposium et son séminaire géopolitique, ainsi que les travaux de ses différents comités permettent d'inscrire également la CIOR dans un rôle de laboratoire d'idées.

5.2.2. La PFC « Présidence française de la CIOR »

La France assurera la présidence de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve pour 2 ans à partir d'août 2012.

Grâce au processus de retour plein et entier de la France dans les structures de commandement de l'OTAN et à son rôle historique dans le renforcement du pilier européen de l'Alliance, la Présidence française s'appuiera sur les 3 lignes de force et deux thèmes suivants :

- La CIOR, productrice d'idées et d'actions sur et pour la Réserve, au bénéfice des pays membres et de l'Alliance elle-même.
- La CIOR, filière d'excellence en matière de formation et de relations internationales.
- La CIOR, image des réserves du futur.
- Thème 1 : Le réserviste, acteur clé de la résilience et de l'esprit de défense
- Thème 2 : Le réserviste au cœur de la gestion civile et militaire des crises de toutes natures.



Chapitre : **02** L'évolution de la réserve militaire



1. Réforme des textes législatifs et réglementaires

▪ *Arrêté du 2 septembre 2011 relatif aux délégués aux réserves.*

Cet arrêté qui remplace celui du 6 septembre 2007, intègre la mise en place d'un délégué aux réserves auprès du chef d'état-major des armées, qui prend l'appellation de délégué interarmées des réserves. Il exerce également les fonctions de délégués aux réserves au profit des services et organismes relevant du chef d'état-major des armées, à l'exception du service de santé des armées et du service des essences des armées.

▪ *Une loi (2011-892) tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure a été votée le 28 juillet 2011. Les décrets d'application n'ont pas encore été émis.*

▪ *Un arrêté du 9 février 2012 précise la composition, l'organisation et les attributions du comité directeur de la réserve militaire et du secrétariat permanent qui lui est joint. Il remplace l'arrêté du 12 mars 2010 qui portait la création de ce comité directeur.*

2. La protection sociale du réserviste

2.1. Le réserviste victime d'un accident en service.

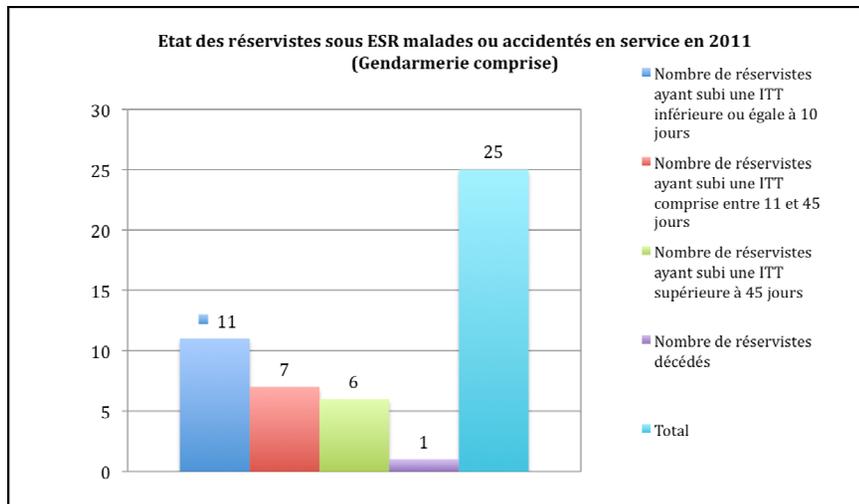
2.1.1. Données statistiques.

Le code de la défense (Art. L 4251-2 et L 4251-7) garantit au réserviste, pendant les périodes d'activité, le bénéfice des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès du régime de sécurité sociale dont il relève en dehors de son service dans la réserve pour les affections n'ayant aucun lien avec l'activité militaire ainsi que le droit à réparation en droit commun des préjudices subis dans le cadre de l'activité militaire.

En 2011, 25 accidents liés au service ont été dénombrés dans la population des réservistes opérationnels servant sous ESR. Le décès d'un réserviste est à déplorer.

Les accidents ont concerné une très faible proportion de l'effectif réalisé au 31 décembre 2011 (**0,0437 %**).

Les Interruptions Temporaires de Travail (ITT) consécutives à ces accidents sont, pour **44 %** d'entre elles, inférieures à 10 jours. A l'opposé, dans **24 %** des cas, l'ITT est supérieure à 45 jours.



2.1.2. Le dispositif de protection du réserviste : prise en charge des bénéficiaires.

La procédure retenue, objet de l'instruction n° 5105 DEF/SGA/DAJ/CX2 du 6 juin 2007 relative à la prise en charge des réservistes blessés en service au cours d'une période d'activité de réserve, permet la prise en compte administrative et financière dès le jour de l'accident de l'ensemble du dossier d'indemnisation par un interlocuteur unique, à savoir le Bureau Local du Contentieux compétent (BLC).

Ce BLC assure le paiement des indemnités journalières au plus tard dans le mois qui suit l'arrêt temporaire de travail. Le montant de l'indemnité servie est calculé au plus près de celui de l'indemnité journalière dont le réserviste aurait pu bénéficier de sa caisse primaire d'assurances maladie habituelle au titre du risque "accident du travail".

Pour autant, l'intérêt pour les réservistes sous ESR de compléter cette couverture institutionnelle par une assurance complémentaire reste entier.

Des offres contractuelles adaptées à leur situation leur sont désormais proposées par les organismes d'assurances mutualistes spécialisés.

Enfin, il appartient aux réservistes opérationnels de veiller à ce que les risques encourus au cours de leurs activités sous ESR soient bien garantis par leurs assureurs respectifs, notamment pour ce qui concerne les emprunts financiers personnels, immobiliers ou professionnels.

3. La communication.

3.1. Communication

Le site internet consacré aux réserves militaires a connu de profondes mutations avec la refonte du portail défense en 2010. Il faut suivre le lien ci-dessous pour trouver toutes les informations relatives à la réserve militaire ou au CSRM :

<http://www.defense.gouv.fr/reserves>

Il propose aujourd'hui des actualités relatives à la défense et à la réserve militaire sous forme de brèves ou d'articles, pouvant être mis à la une, ainsi que des dossiers complets sur l'ensemble des sujets touchant à la réserve militaire, qu'ils soient de nature administrative ou d'emploi. Il autorise la consultation et le téléchargement de différents outils de communication, régulièrement mis à jour. Il fait largement appel aux témoignages, présentés sous forme de documents écrits ou vidéo. Différents liens renvoient enfin vers les sites des armées et formations, de même que vers ceux des associations de réservistes.

La forte hausse de fréquentation remarquée les années précédentes laisse aujourd'hui place à une phase de stabilisation, témoignant ainsi d'une fidélisation des internautes.

Les espaces collaboratifs sont mis à disposition de deux publics : les correspondants régionaux entreprises défense et les référents défense des entreprises.

Sur le plan quantitatif, la fréquentation du site (onglet CSRM) est très élevée puisqu'en 2011 **la moyenne mensuelle s'établit à 15 211** visites.

Le pic de fréquentation du site se confirme dans les deux mois précédant la JNR. Ainsi, en mars et avril, le site CSRM a été visité plus de **19 000** fois chaque mois.

Une page Facebook a également été mise en ligne. Celle-ci, modérée par le personnel du CSRM, n'est pas le pendant du site institutionnel, mais un espace d'échange entre réservistes. Des liens pointent vers le site internet institutionnel du portail défense afin de faire davantage circuler les informations, mais la vocation première de cet espace, principalement destiné aux plus jeunes est la circulation des informations des réservistes, l'échange entre eux de ses informations dans un cadre convivial. Cette récente page Facebook compte **610** mentions "J'aime" au 31 décembre 2011.

Sur le plan qualitatif, l'analyse des pages consultées montre que le site a conforté sa position de diffuseur incontestable de documents officiels.

La "Liste de Diffusion" permet de transmettre avec facilité des informations génériques ou ciblées sur des populations définies, en incitant à la consultation des articles dont les liens figurent dans le corps des courriels envoyés.

La mise en ligne systématique sur le site de l'ensemble des outils de communication est largement utilisée par les internautes, cette possibilité est très appréciée. Cette solution permet aussi de limiter l'impression de ces documents.

3.2. La Journée Nationale du Réserviste (JNR).

La loi du 22 octobre 1999 modifiée, portant organisation de la réserve militaire et du service de défense a instauré une journée nationale du réserviste (JNR). Son objectif est double. Il consiste simultanément à mettre à l'honneur nos concitoyens qui ont choisi de servir volontairement dans la réserve militaire et à informer la société civile.

La JNR 2011 s'est déroulée le mercredi 4 mai sur le thème : "Les jeunes et l'esprit de défense".

Une hausse des évènements liés à la JNR : sur l'ensemble du territoire national, 185 manifestations ont été organisées dans 75 départements, soit une nette amélioration par rapport aux 123 manifestations réalisées dans 63 départements en 2010.

3.2.1. Objectifs.

La JNR est une occasion unique dans l'année de focaliser l'attention des autorités, des medias et de la société civile sur les réservistes militaires. Opération de relation publique qui revêt une importance cruciale pour les employeurs militaires et les réservistes.

Nos concitoyens de 15 à 20 ans ont été la cible de cette édition 2011 afin de faire connaître la réserve militaire aux plus jeunes générations et faire témoigner ceux qui, parfois dès le lycée, partagent leur temps entre leur scolarité, ou leurs débuts professionnels, et leur engagement à servir dans la réserve.

Cette édition de la JNR avait particulièrement vocation à :

- associer le monde de l'éducation et, plus particulièrement les chefs d'établissements, les personnels réservistes de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, mais également les personnels non enseignants ;

- mettre en avant les réservistes opérationnels et citoyens en les invitant à témoigner de leur activité au sein du Ministère de la défense et à participer activement aux cérémonies organisées ce jour ;

- valoriser des expériences, des pratiques ou des organisations utiles à la résilience de notre pays.

Les manifestations organisées dans le cadre de la JNR avaient pour but :

- de promouvoir les valeurs portées par la réserve militaire dans ses deux composantes : opérationnelle et citoyenne ;
- d'amplifier les actions d'information conduites tant en direction du monde de l'entreprise que du monde de l'éducation et de nos concitoyens en général ;
- de sensibiliser nos concitoyens à l'importance de l'engagement au service de la défense.

3.2.2. Déroutement.

Les actions arrêtées par les organisateurs ont été liées à des événements locaux chaque fois que possible. L'implication des associations de réservistes a été primordiale, notamment grâce à l'étendue de leurs réseaux. En outre, les manifestations ont été aussi variées que les années précédentes : expositions, colloques, forums, conférences et témoignages, présentations de matériels au sein des établissements scolaires, Journées Défense et Citoyenneté (JDC, ex-JAPD) exceptionnelles, journées portes ouvertes, rallyes...

Dans la plupart des cas, les correspondants régionaux entreprise-défense (CRED) et quelques référents défense des entreprises partenaires de la défense se sont associés à l'événement.

3.2.3. Manifestations majeures.

- Cérémonie à l'arc de triomphe : le ministre a présidé une séance de ravivage de la flamme en présence des représentants d'associations de réservistes mais aussi de nombreux lycéens et collégiens de la région parisienne et une section de cadets de la défense de Cambrai.

- Remise du prix de la réserve militaire : il s'agissait de la première édition de ce prix destiné à récompenser deux entreprises partenaires ayant particulièrement œuvré en faveur de la réserve militaire.
- Un rallye citoyen sur le thème de la réserve militaire organisé au Mont-Valérien (d'autres ont rencontré un vif succès dans d'autres villes françaises).
- Nombreuses journées « portes ouvertes » dans les sites militaires où travaillent les réservistes.

3.2.4. Communications.

Une diffusion régulière d'informations via les médias défense (dossiers, articles réserve dans la presse militaire) a ainsi permis de mieux faire connaître la JNR, tant au sein de l'institution que dans le monde civil.

S'agissant de la communication électronique, le concept de campagne E-régie, qui fait apparaître des bannières promotionnelles de la Journée nationale du réserviste sur une sélection de sites gouvernementaux et par conséquent de faire connaître à de nombreux internautes cet événement d'ampleur nationale, confirme son utilité avec un nombre de "clics" toujours croissant.

Cette journée permet de renforcer les liens avec tous les acteurs de la réserve, qu'ils soient civils ou militaires, à travers l'implication des acteurs locaux: municipalités, entreprises partenaires de la défense... par exemple grâce à l'insertion d'articles ou de brèves dans la lettre adressée par la Dicod aux correspondants défense des municipalités. Ces correspondants défense des municipalités sont également régulièrement tenus informés de la thématique réserve via cette newsletter mensuelle élaborée à leur attention.

Les liens interministériels avec l'Education nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont aujourd'hui renforcés, grâce à la sensibilisation des référents défense des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur, mais aussi avec la mise en place d'actions communes à l'occasion de la JNR.

Plusieurs chaînes locales, à l'instar de « la chaîne parlementaire », TV8 Mont-Blanc, LMTV Sarthe... ont offert cette année une audience à la JNR.

La presse écrite, tant nationale que régionale représente également un excellent vecteur de notoriété car elle diffuse habituellement de nombreux articles consacrés à la JNR.

4. Le partenariat avec les entreprises.

4.1. L'organisation du partenariat.

La mise en place et le suivi du partenariat défense – entreprises ont été confiés au CSRSM.

Son objectif est l'adhésion des employeurs à la nouvelle politique de la réserve militaire.

L'activité militaire des réservistes, qui est prise pour partie sur leur temps de travail, ne doit pas mettre en péril leur activité professionnelle ni leurs rapports avec leur employeur.

Le CSRSM assure cette mission au travers d'une structure spécifique, le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE), dont l'échelon régional est constitué d'un réseau de correspondants régionaux entreprises-défense (CRED), chargés d'obtenir, par la signature de conventions de partenariat, le soutien des acteurs socio-économiques et d'assurer la médiation de premier niveau entre les employeurs, les réservistes et les forces armées.

Fin 2011, 39 CRED étaient opérationnels dans les régions suivantes : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion et Rhône-Alpes.

4.2. Le dispositif légal et conventionnel du partenariat.

Le Code de la défense (Art. 4221-4) soutient le partenariat entre la Défense et les entreprises. Des contreparties ont été déterminées et sont progressivement mise en œuvre.

Les entreprises qui acceptent de mettre en œuvre des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi matérialisent cette adhésion par la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Le terme "entreprises" recouvre ici tous les organismes publics et privés y compris les administrations qui emploient du personnel, quel que soit son statut juridique.

L'objectif de cette convention est :

- de faciliter la disponibilité et la réactivité du personnel de l'entreprise titulaire d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;
- d'améliorer les conditions de rémunération des réservistes pendant leurs activités militaires par le maintien de tout ou partie de leur salaire ;
- de resserrer les liens entre l'entreprise et les forces armées par l'intermédiaire de ses réservistes et du référent-défense désigné dans l'entreprise, qui est l'interlocuteur direct du CSRSM ;
- de mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la défense et l'entreprise permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération ;
- de lier les employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels.

Ce que la signature d'une convention apporte à l'entreprise :

1. Signer une convention de soutien à la politique de la réserve militaire, **conventionnement qui est du niveau du ministre de la défense, c'est pour l'entreprise se montrer citoyenne**, donner l'exemple de son civisme.

2. Le livre II du code de la défense décrit les obligations des employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels (droit à 5 jours par année civile, au-delà des 5 jours le refus de l'employeur doit être motivé et notifié) et réciproquement (préavis d'un mois, suspension du salaire, possibilité de refus au-delà des 5 jours).

En s'engageant au-delà de ce qu'impose la loi, notamment en termes de durée des périodes de réserve, de réactivité et de salaires, l'entreprise reçoit en contrepartie, de la part du ministre de la défense, la qualité de "Partenaire de la défense nationale" et le logo qui lui est associé. Ce dernier peut être utilisé par l'entreprise sur ses documents et supports pendant la durée de la convention, sous réserve du respect du code des marchés publics.



3. Elle peut aussi :

- assimiler certaines périodes de réserve à la **formation professionnelle continue de l'entreprise** et récupérer les coûts salariaux correspondants,
- avoir accès à certaines **informations particulières**.

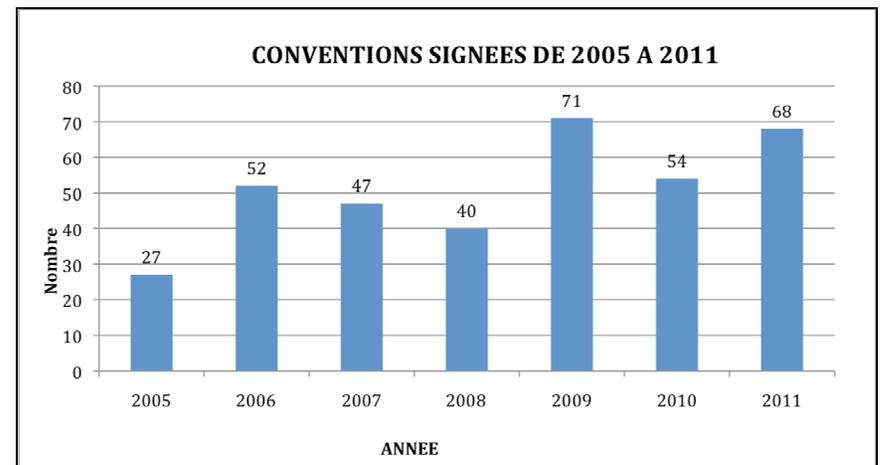
4. Par ailleurs, signer une convention de partenariat, **c'est pour l'entreprise** :

- lui donner les moyens de mieux connaître ses salariés réservistes,
- reconnaître leur civisme et stimuler leur polyvalence,
- favoriser leur épanouissement et leur équilibre,

- **avoir compris l'intérêt qu'elle pouvait tirer des qualités reconnues aux militaires que ses salariés réservistes sont censés développer** (esprit d'équipe, sens des responsabilités, goût de l'initiative, réflexe du rendu-compte, discipline, loyauté, sang-froid et réactivité positive en gestion de crise ... en somme un **SAVOIR-ETRE**),
- **ouvrir des horizons en matière de coopération civilo-militaire**.

4.3. Résultats.

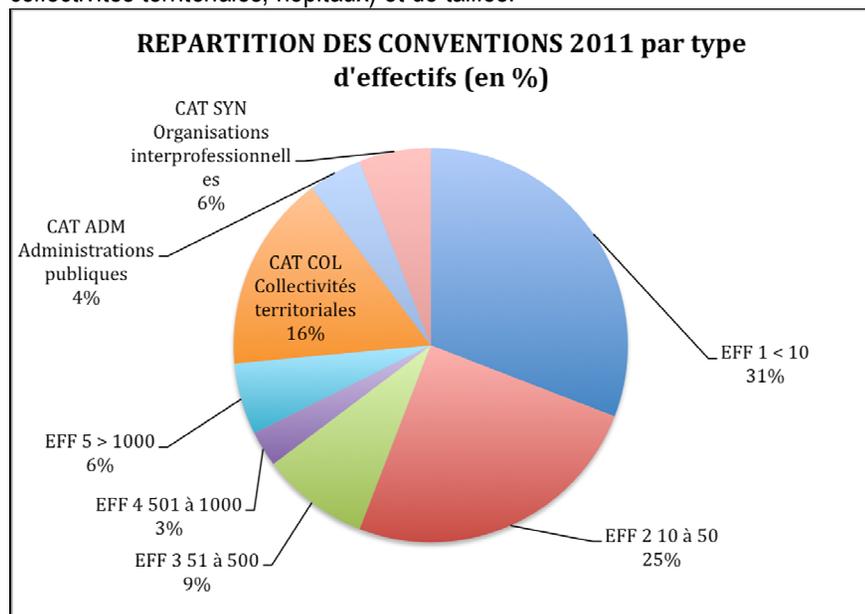
En 2011, **68** entreprises ont signé la convention de partenariat avec la défense (dont 3 avenants se sont transformés en nouvelle convention), portant ainsi à **338** le nombre de conventions actives (21 avenants non renouvelés, 5 radiations, 2 liquidations).



Le réseau de ces entreprises Partenaires de la défense est animé par le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE) du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM).

Les signataires représentent un panel très large d'activités (distribution, services informatiques, aéronautiques, services publics, vente, commerce,

industrie agroalimentaire, énergie, chimie, audit et expertise comptable, artisanat), de statuts (entreprises individuelles, sociétés commerciales, collectivités territoriales, hôpitaux) et de tailles.



L'assemblée plénière a eu lieu le 11 janvier 2012. Elle a été l'occasion pour le Ministre de la Défense de mandater le secrétaire général du CSRM à la création des groupes de travail sur les thèmes suivants :

- le dispositif compensatoire pour l'entreprise,
- la couverture sociale du réserviste.

Les conclusions de ces deux groupes de travail sont attendues pour le mois de juillet 2012.

Par ailleurs, il a été demandé à la DCoD de mettre sur pied un plan de communication améliorant la notoriété de la réserve militaire. Ce plan sera mis en œuvre à partir du second semestre 2012.

5. Les commissions et groupes de travail.

Le conseil restreint s'est réuni le 8 novembre 2011, faisant apparaître six thèmes devant être abordés par le Ministre de la Défense lors de la session plénière :

- Le contrat du réserviste.
- La problématique budgétaire.
- L'investissement pour la réserve.
- La couverture sociale du réserviste.
- Le dispositif compensatoire pour l'entreprise.
- La notoriété et la communication.

Chapitre **03** Conclusion



Malgré une stabilisation des effectifs légèrement en-dessous de 60 000, l'activité des réservistes s'est intensifiée en 2011, signe de la nécessité des forces de réserve pour les forces armées. Sans les réservistes opérationnels, les armées et la gendarmerie ne pourraient remplir leur contrat opérationnel.

Au-delà des aléas budgétaires qui ont perturbé cette année 2011, l'objectif demeure un effectif de 80 000 réservistes opérationnels à l'horizon 2015 (dont 40 000 pour la gendarmerie nationale) pour une durée d'emploi de 25 jours en moyenne.

Pour la réserve citoyenne, le rapport des inspecteurs généraux a permis de préciser les objectifs, d'étendre les missions et d'adapter l'organisation du ministère pour mieux les employer. Une directive ministérielle sur cette réserve, particulièrement utile à la promotion de l'esprit de défense, est annoncée pour 2012.

Enfin, en termes de gouvernance des réserves, l'année 2011 est un tournant. Il a été arrêté des modifications substantielles dans les responsabilités et la composition du CSRM et du CDRM (comité directeur de la réserve militaire). Une modification de code de la Défense devrait les concrétiser en 2012.

Pour en savoir plus sur la réserve :

- Un livre : Les réservistes militaires
Collection Les petits guides de la défense – La documentation française
- Un site : www.defense.gouv.fr/reserves

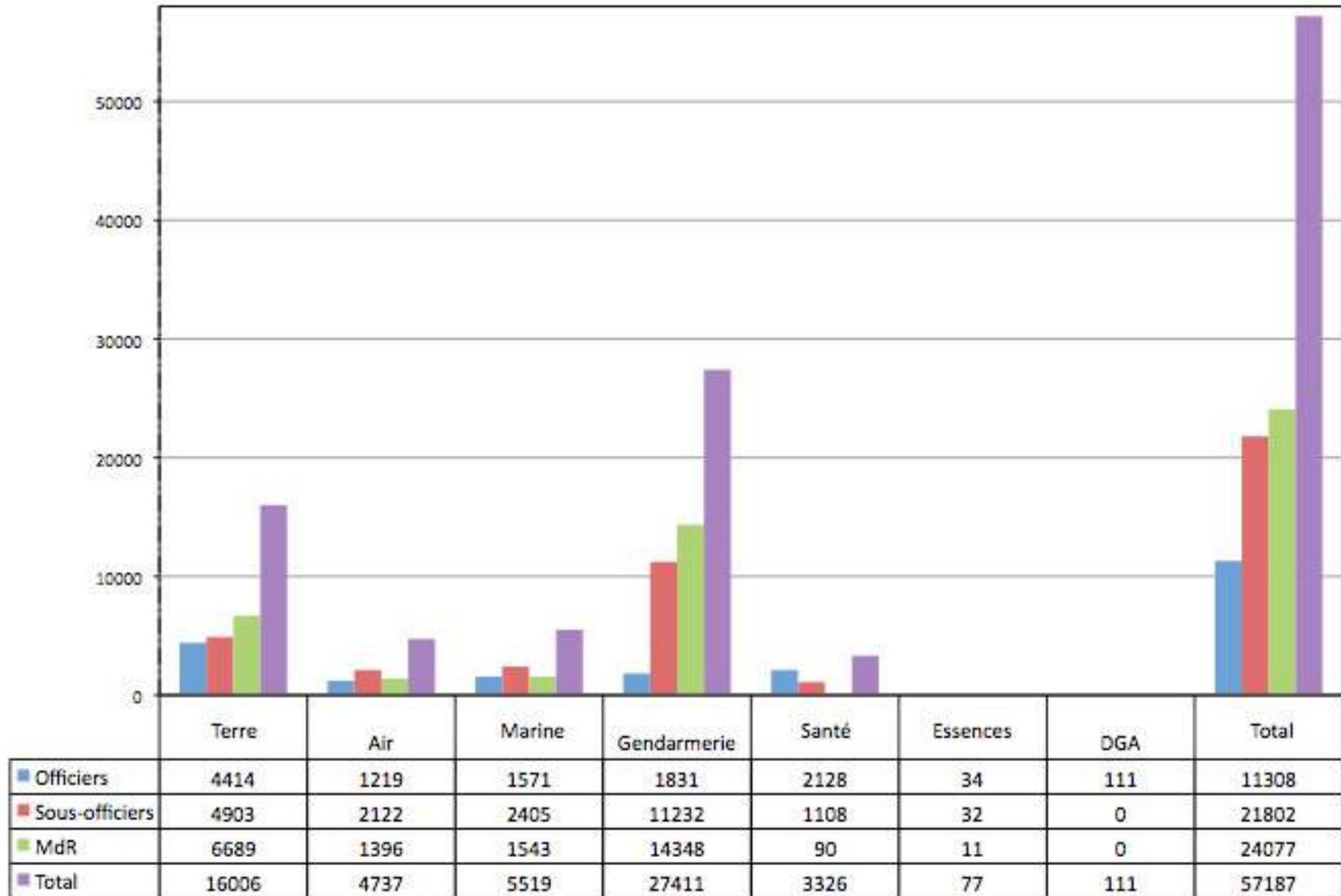
Chapitre **04** Annexes



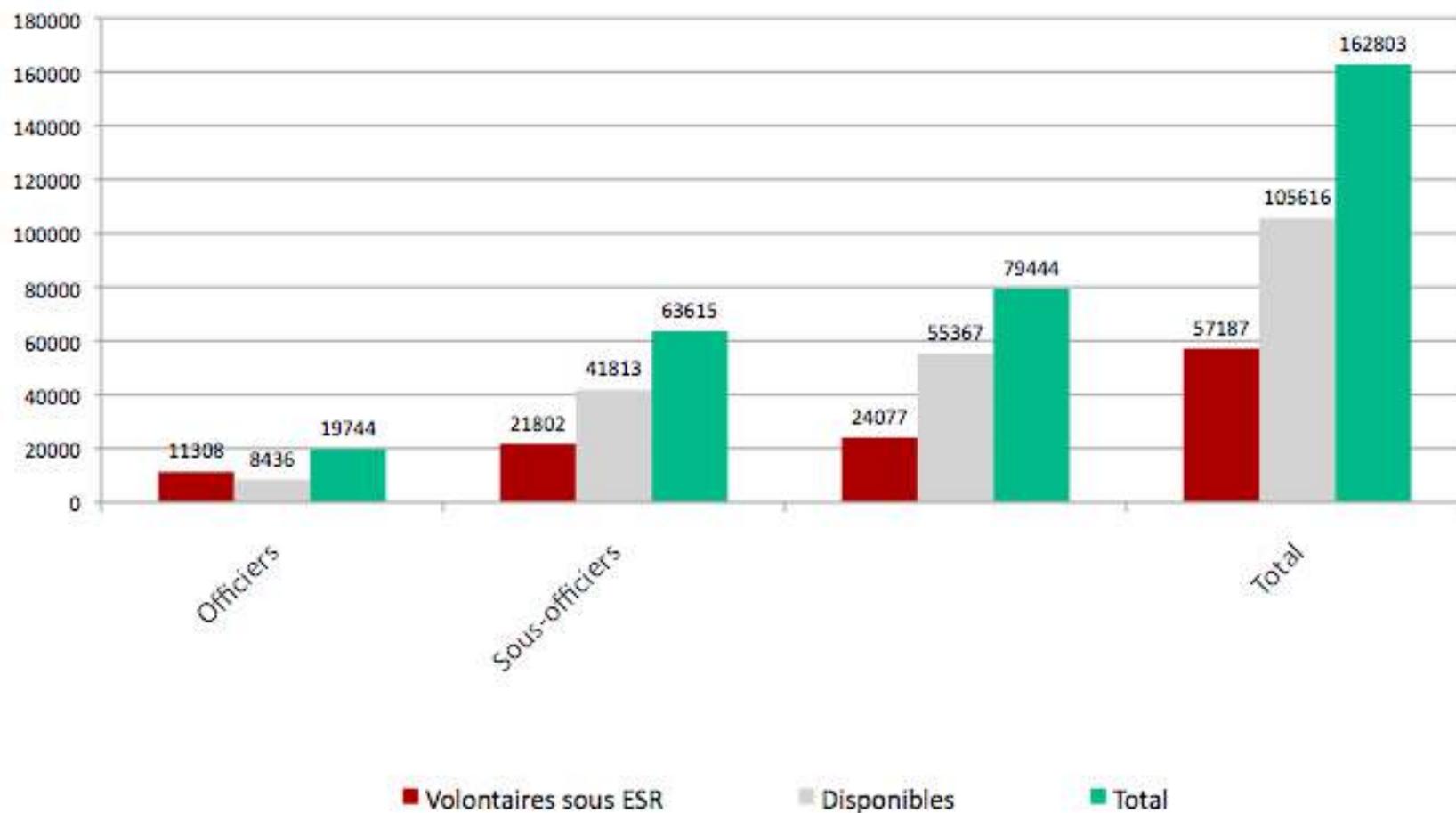
LISTE DES ACRONYMES

BLC	Bureau Local du Contentieux
CCM	Coopération Civilo-Militaire
CRED	Correspondant Régionaux Entreprises Défense
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CLRE	Comité de Liaison Réserve Entreprise
CSRM	Conseil Supérieur de la Réserve Militaire
DGA	Direction Générale de l'Armement
DICoD	Délégation à la Communication et à l'Information de la Défense
DMD	Délégué Militaire Départemental
ESR	Engagement à Servir dans la Réserve
FMIR	Formation Militaire Initiale des Réservistes
FNASOR	Fédération Nationale des Associations de Sous-officiers de Réserve
ITT	Interruptions Temporaires de Travail
JDC	Journée Défense et Citoyenneté
JNR	Journée National du Réserviste
LFI	Loi de Finance Initiale
MDR	Militaire du Rang
OPEX	Opérations Extérieures
PMIPDN	Période Militaire d'Initiation et de Perfectionnement à la Défense Nationale
RC	Réserve Citoyenne
RLJC	Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté
RO	Réserve Opérationnelle
RCS	Rémunération et Charges Sociales
SEA	Services des Essences des Armées
SSA	Service de Santé des Armées
UNOR	Union Nationale des Officiers de Réserve et des organisations de réservistes

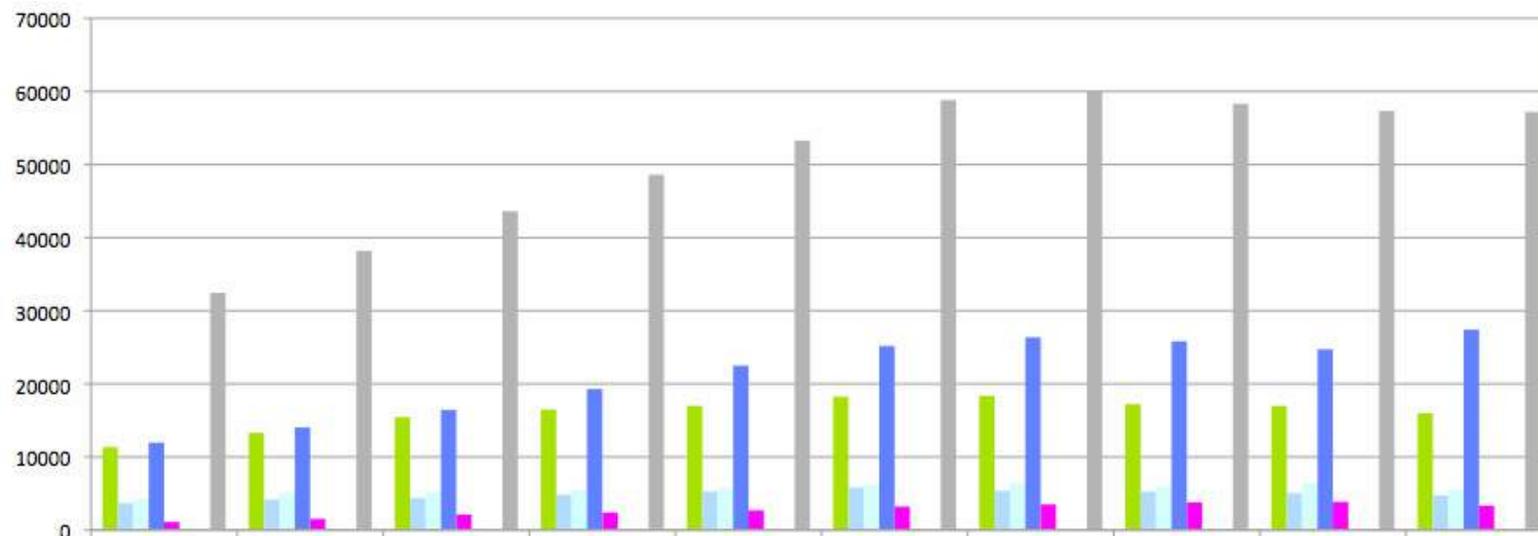
ANNEXE 1 : Répartition des réservistes opérationnels sous ESR au 31 décembre 2011



ANNEXE 2 : Répartition catégorielle des réservistes opérationnels sous ESR et disponibles au 31 décembre 2011

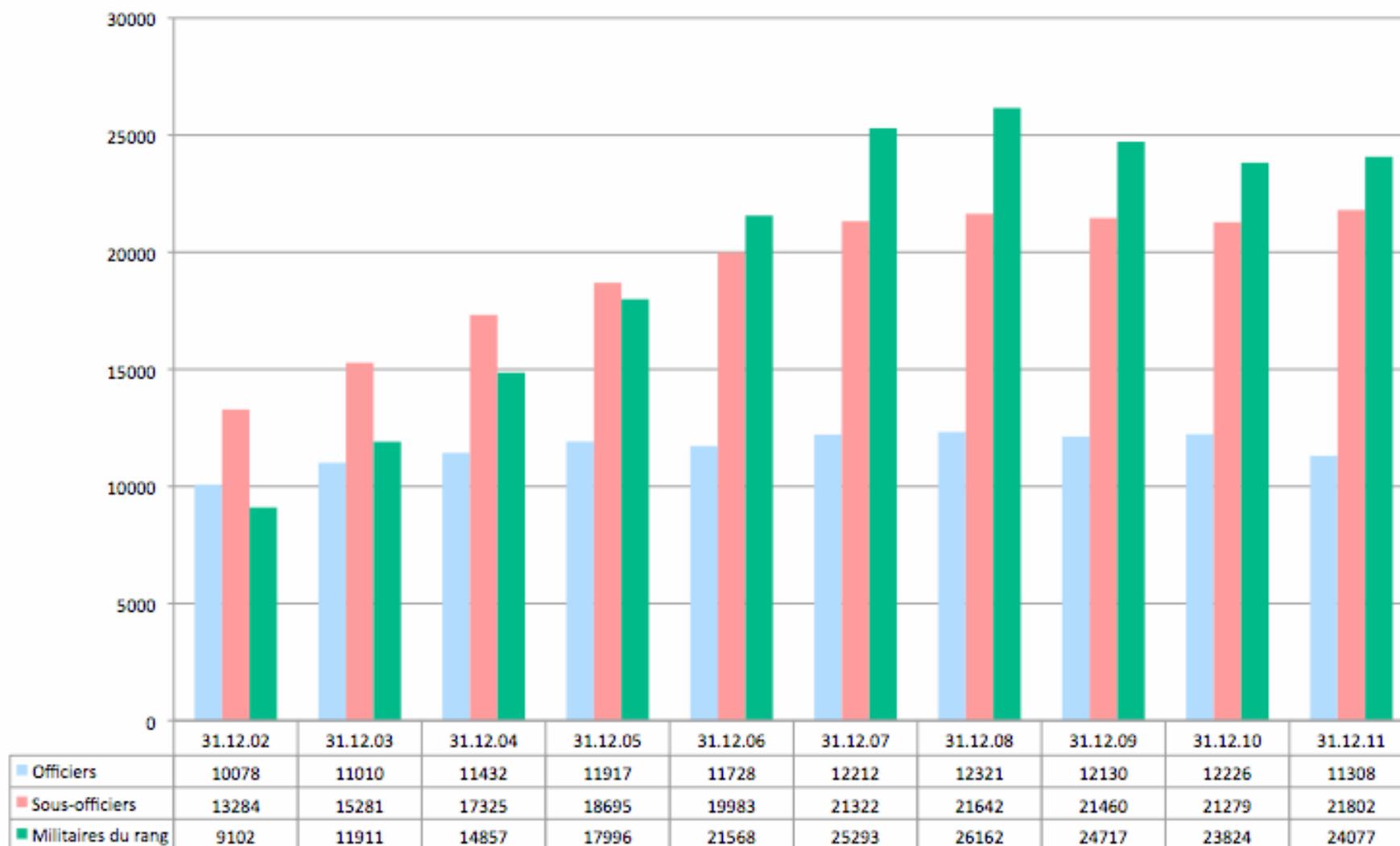


ANNEXE 3 : Evolution du nombre d'ESR par employeur entre 2002 et 2011

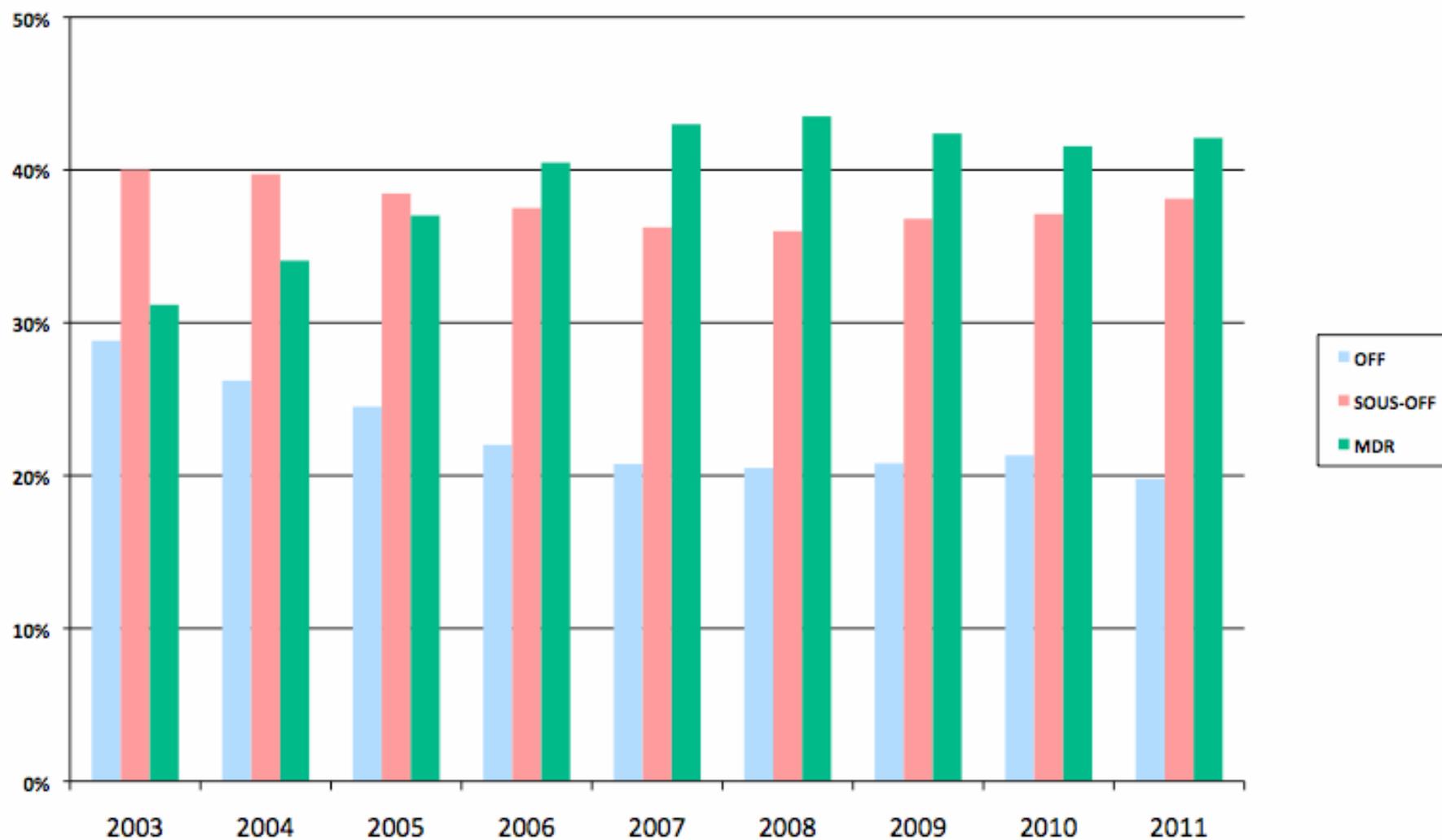


	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
■ Terre	11348	13304	15439	16485	17002	18249	18348	17225	16987	16006
■ Air	3673	4157	4369	4823	5260	5824	5362	5259	5045	4737
■ Marine	4267	5068	5162	5493	5660	6199	6372	6012	6477	5519
■ Gendarmerie	11966	14033	16430	19295	22503	25179	26372	25823	24725	27411
■ Service de santé	1110	1538	2125	2401	2707	3216	3500	3780	3869	3326
■ Service des essences	100	102	89	83	97	97	90	91	78	77
■ Direction générale de l'armement	0	0	0	28	50	63	81	117	148	111
■ TOTAL	32464	38202	43614	48608	53279	58827	60125	58307	57329	57187

ANNEXE 4 : Distribution des ESR entre 2002 et 2011 par catégorie de grade

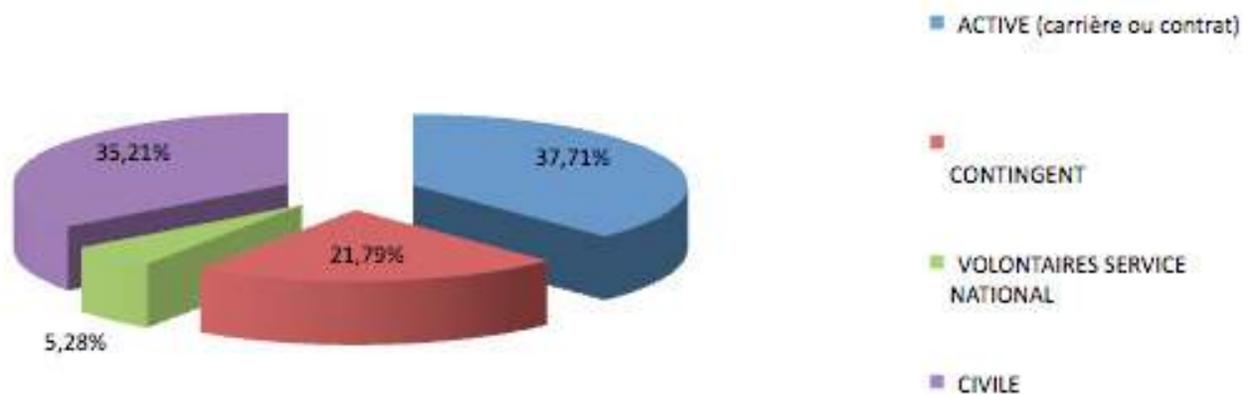


ANNEXE 5 : Evolution de la répartition catégorielle des Effectifs (ESR) entre 2003 et 2011



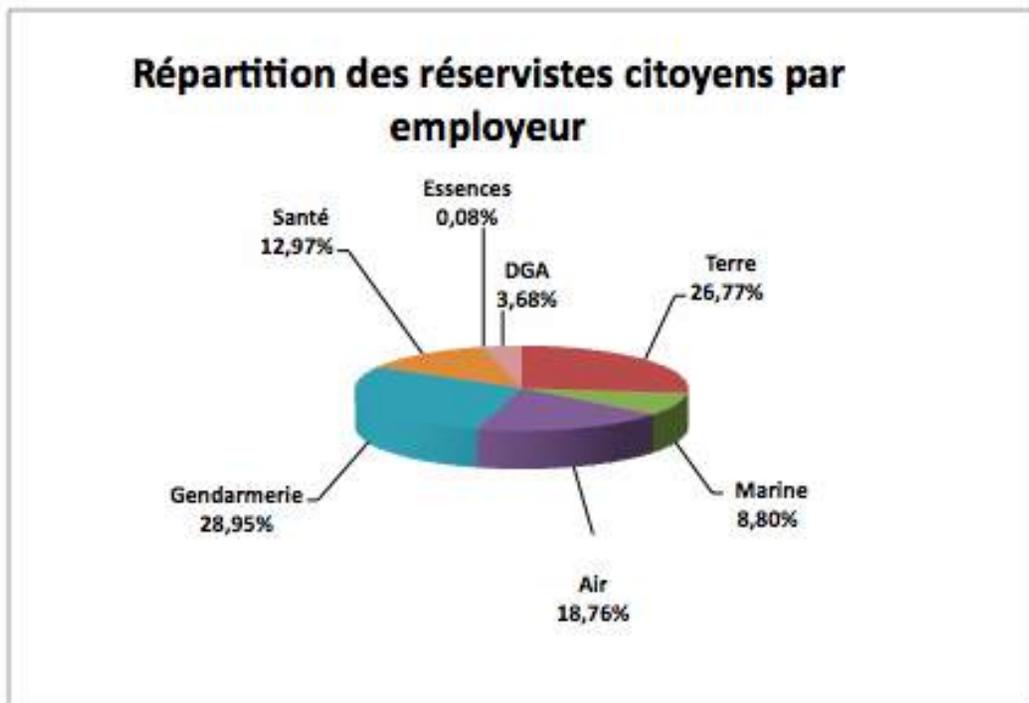
	ARMEE DE TERRE	ARMEE DE L'AIR	MARINE	GENDARMERIE	SERVICE DE SANTE	SERVICE DES ESSENCES	DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT
CARRIERE/CONTRAT	55,40%	56,85%	53,94%	22,10%	26,07%	81,82%	37,84%
CONTINGENT	18,96%	11,59%	7,19%	27,90%	24,59%	18,18%	0,00%
VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS	0,00%	0,34%	1,12%	10,10%	5,29%	0,00%	0,00%
VOLONTAIRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE	25,64%	31,22%	37,74%	39,90%	44,05%	0,00%	62,16%

ANNEXE 6 : Répartition des réservistes opérationnels par origines



ANNEXE 7 : Les effectifs de la réserve citoyenne en 2011

	Officiers	Sous-officiers	MDR	TOTAL
Terre	628	77	7	712
Marine	217	17	0	234
Air	435	59	5	499
Gendarmerie	732	36	2	770
Santé	254	88	3	345
Essences	2	0	0	2
DGA	98	0	0	98
	2 366	277	17	2 660



ANNEXE 8

HISTORIQUE DES JOURNEES NATIONALES DU RESERVISTE				
ANNEE	T H E M E ou CADRE GENERAL (aucun thème avant 2006)	Nombre d'événements et manifestations	Nombre de départements et/ou de villes concernés	Médiatisation/ Communication
2001	1ère JNR (appelée "Journée de la Réserve") concrétisée par un colloque "Relations armées, employeurs et réservistes"	/	/	
2002	Objectifs principaux : responsabilisation des notables et action en faveur du recrutement des jeunes dans la réserve	/	73 villes	TV nationales - Radios nationales - PN - PQR
2003	Objectif : les responsables socio-économiques et la réserve	/	Tous départements	Exposition de 2 semaines à l'Assemblée nationale
2004	Intégrée aux commémorations du 60è anniversaire du débarquement avec le logo "Aujourd'hui comme hier, la réserve au cœur de l'action des armées"	/	/	Plaquette destinée aux chefs d'entreprise Participation de réservistes au salon des maires
2005	Accolée à la journée "Nation/Défense"	/	120 villes	Distribution de CD Rom pédagogiques sur la défense aux participants de l'Education nationale à un séminaire organisé par la DICOD et le CSRSM
2006	Le réserviste militaire au quotidien	139	130 villes	Clip TV de 5x30" sur TF1 Articles ou numéros spécialisés sur la réserve - PQR
2007	Le réserviste, acteur de son temps	110	92 villes, 30 départements	Sujet de 3' sur TF1 sur les réserves - PQR
2008	Le réserviste porteur de valeur pour l'Europe	92	64 villes	Reportages sur grande chaîne nationale - PQR - Sites internet gouvernementaux et CSRSM
2009	S'engager pour des valeurs et les transmettre	244	335 villes, 92 départements	Reportages télévisés Sites internet gouvernementaux et CSRSM
2010	Les réservistes dans l'entreprise et dans la défense	123	150 villes, 63 départements	Sites internet gouvernementaux et CSRSM - PQR
2011	Les jeunes et la réserve	185	75 départements	Sites internet gouvernementaux et CSRSM - PQR - Chaînes TV locales
2012	Les jeunes dans l'entreprise et la réserve	195		Reportages sur FR3 I-d-F et chaîne locale 78

Légende : PN : presse nationale, PQR : presse quotidienne régionale



Chargés de projet : lieutenant de vaisseau (marine) Jean-Philippe Descolas, capitaine (air) (R) Fabrice Maronneaud.
Directeurs de projet : contre-amiral (marine) Antoine de Roquefeuil, colonel (gendarmerie) Luc Grasset
Contributeurs : lieutenant (air) Solène Darras, capitaine (terre) Stéphanie Sublemontier, capitaine (gendarmerie) Philippe Lebourgeois

Crédits des photos : Ministère de la défense

© Ministère de la défense - juin 2012